

Vœux

A l'occasion de la Fête du Trône et de l'Aïd El Kebir, Libération présente ses vœux à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à SAR la Princesse Lalla Khadija, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à l'ensemble de la Famille Royale.

Nos vœux s'adressent également au peuple marocain et à la Oumma islamique.

Grâce Royale au profit de 1.446 personnes

A l'occasion de la Fête du Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a accordé sa grâce à 1.446 personnes, dont certaines sont en détention et d'autres en liberté, condamnées par différents tribunaux du Royaume, indique un communiqué du ministère de la Justice

Page 3

Communiqué du Cabinet Royal

S.M le Roi décide la constitution d'une commission ad hoc concernant la situation au sein du Conseil de la concurrence

Page 4

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9080

Du Jeudi 30 Juillet au Dimanche 2 Août 2020

Discours Royal à l'occasion de la Fête du Trône

Nous considérons que le moment est venu de lancer, au cours des cinq prochaines années, le processus de généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains

L'intérêt bienveillant que Je porte à la santé de chaque citoyen marocain et à la sécurité de sa famille est à l'aune de mes préoccupations à l'égard de mes propres enfants et de ma propre famille

Face aux signes de relâchement constatés, J'appelle à la vigilance, à la solidarité, au respect des mesures sanitaires et à l'élaboration d'un plan qui maintienne la nécessaire mobilisation et permette d'affronter, le cas échéant, une éventuelle seconde vague de la pandémie.

Environ 120 milliards de dirhams seront injectés dans l'économie nationale, soit l'équivalent de 11% du PIB



Lire le texte intégral du Discours Royal en pages 2 et 3

Discours Royal à l'occasion de la Fête du Trône

Nous considérons que le moment est venu de lancer, au cours des cinq prochaines années, le processus de généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains

Actualité

Sa Majesté le Roi adresse un discours à la nation à l'occasion de la Fête du Trône

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé, mercredi, un discours à la nation à l'occasion du 21^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de ses glorieux ancêtres.

Voici le texte intégral du discours Royal :

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Cher peuple,

Cette année, la commémoration de la Fête du Trône coïncide avec l'Aïd Al-Adha, temps de sacrifice, de loyauté et d'attachement ferme au bon droit. Ce signe de bon augure porte à l'optimisme.

Ces deux glorieuses célébrations sont l'occasion pour Moi d'adresser Mes vœux à tous les Marocains et de leur témoigner une nouvelle fois combien Ma grande affection et Ma constante considération à leur égard se fortifient encore chaque jour.

C'est, en effet, par la force pérenne de ces liens et leur pleine réciprocité que nous faisons indissolublement corps, dans les heures fastes comme dans l'adversité.

Ainsi, l'intérêt bienveillant que Je porte à la santé de chaque citoyen marocain et à la sécurité de sa famille est à l'aune de mes préoccupations à l'égard de mes propres enfants et de ma propre famille. Et cette sollicitude est particulièrement grande en ces temps difficiles de propagation de la pandémie du Covid-19 que traverse le Maroc, comme le reste du monde.

Certes, en de pareilles circonstances, tout être humain est saisi d'effroi ou, du moins, d'inquiétude. Néanmoins, grâce aux mesures et aux décisions cruciales que Nous avons adoptées dès les premières manifestations de la pandémie au Maroc, nous nous sommes montrés confiants et optimistes.



Ce n'est pas de gaieté de cœur que Nous avons choisi d'adopter une combinaison de résolutions difficiles, voire rudes parfois. Nous avons été guidés en cela par une double priorité : protéger les citoyens et agir dans l'intérêt supérieur de la nation.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que Nous avons choisi d'adopter une combinaison de résolutions difficiles, voire rudes parfois. Nous avons été guidés en cela par une double priorité : protéger les citoyens et agir dans l'intérêt supérieur de la nation.

A cet égard, Je tiens à adresser Mes remerciements et l'expression de Ma considération aux différents pouvoirs publics qui se sont dûment acquittés de leur mission en veillant à enrayer la prolifération de la pandémie.

Je fais ici particulièrement référence au personnel de santé, notamment aux cadres médicaux et paramédicaux, civils et militaires, aux membres des Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, aux agents et auxiliaires d'autorité, à toutes les composantes de la Sécurité nationale, aux Forces Auxiliaires, à la Protection civile, à l'ensemble des travailleurs impliqués dans la production et la distribution des denrées alimentaires, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui furent en première ligne dans la lutte contre la pandémie.

C'est pour Moi un sujet particulier de fierté de constater comment l'ensemble des Marocains et les forces vives de la nation ont traversé cette conjoncture en manifestant un tel niveau de prise de conscience, de discipline et de réactivité positive, chacun remplissant avec sérieux et responsabilité le rôle qui lui incombait.

Je salue aussi les citoyennes et les citoyens pour l'esprit solidaire et l'engagement responsable dont ils ont fait preuve pendant la période de confinement, tant sur le plan individuel que collectif et Je félicite notamment les acteurs de la société civile qui ont su prendre de louables initiatives.

Nous avons en effet vécu des moments mémorables au cours desquels un bel esprit d'entraide et de volontariat prévalait entre voisins. Et c'est ainsi que des aides, du soutien et des orientations ont été soigneusement prodigués aux personnes âgées et aux familles nécessiteuses.

C'est une immense fierté et une légitime satisfaction que Nous ont également inspirées ces scènes émouvantes de grand patriotisme, où l'hymne national était chanté depuis les fenêtres des maisons, forces de l'ordre et citoyens communiant par des échanges de saluts.

Cher peuple,

Nous mesurons l'ampleur de la crise et ses fâcheuses retombées sanitaires, mais aussi économiques et sociales.

De fait, les différents secteurs de production ont été profondément affectés, de même que les revenus des familles et le budget de l'Etat.

C'est pourquoi Nous avons créé un Fonds spécial pour faire face aux répercussions sanitaires, économiques et sociales de la pandémie. Nous nous sommes d'ailleurs réjouis de l'enthousiasme spontané et de l'esprit constant de solidarité avec lesquels cette initiative a été accueillie.

Une telle ferveur a permis la mobilisation de 33 milliards 700 millions de di-



Nous mesurons l'ampleur de la crise et ses fâcheuses retombées sanitaires, mais aussi économiques et sociales.

rhams. Le total des dépenses engagées jusqu'à présent se monte à 24 milliards 650 millions de dirhams. Cette somme a permis le financement des mesures d'appui social et l'achat du matériel médical nécessaire.

Par ailleurs, 5 milliards de dirhams seront affectés à la Caisse centrale de garantie, dans le cadre de la relance économique.

En outre, Nous avons orienté le gouvernement pour qu'il appuie la résilience des secteurs touchés, qu'il préserve les emplois et soutienne le pouvoir d'achat des ménages restés sans moyens de subsistance.

Malgré ces mesures et en dépit de nos efforts pour atténuer l'acuité de cette crise sanitaire, Je le dis en toute sincérité, les incidences seront rudes.

Aussi, face aux signes de relâchement constatés, J'appelle à la vigilance, à la solidarité, au respect des mesures sanitaires et à l'élaboration d'un plan qui maintienne la nécessaire mobilisation et permette d'affronter, le cas échéant, une éventuelle seconde vague de la pandémie.

Cher peuple,

Notre travail ne consiste pas seulement à contrecarrer la pandémie. Il vise aussi à remédier à ses répercussions économiques et sociales dans le cadre d'une vision prospective globale mettant à profit les enseignements tirés de la période en cours.

Cette crise a révélé la solidité des liens sociaux qui unissent les Marocains et elle a donné la pleine mesure de leur esprit solidaire et responsable. Toutefois, elle a également mis en évidence un certain nombre d'insuffisances qui touchent plus particulièrement le domaine social : comme la dépendance de certains secteurs aux aléas extérieurs, la taille du secteur informel et la faiblesse des réseaux de protection sociale, notamment à l'égard des franges de la population en situation de grande précarité.

Ces constats ainsi mis en exergue, il nous appartient de saisir l'opportunité de redéfinir l'ordre des priorités, d'asseoir les bases d'une économie forte et compétitive et de construire un modèle social plus inclusif.

Dans ce cadre, Nous engageons le gouvernement et les différents acteurs à concentrer leur attention et leur action sur les défis et les priorités que dicte cette nouvelle donne.

Au premier chef, il importe d'initier un plan ambitieux de relance économique pour permettre aux secteurs de production de se remettre d'aplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu.

Pour cela, il faut mobiliser tous les moyens disponibles en termes de financements, de dispositifs d'incitation et de mesures de solidarité, en vue d'accompagner les entreprises, essentiellement les petites et les moyennes qui constituent le maillon central du tissu économique national.

Dans ce cadre, environ 120 milliards de dirhams seront injectés dans l'économie nationale, soit l'équivalent de 11% du PIB. Ce taux inscrit le Maroc parmi les pays les plus audacieux en matière de politique de relance économique post-crise.

Nous avons estimé qu'un Fonds d'investissement stratégique devait être créé pour remplir une mission d'appui aux activités de production, d'accompagnement et de financement des grands projets d'investissement public-privé, dans une diversité de domaines.

En sus de la participation de l'Etat, ce Fonds devra compter sur la coordination et la rationalisation des différents Fonds de financement.

Afin de réunir les conditions de réussite de ce plan, Nous recommandons l'adhésion efficace et responsable du gouvernement, des acteurs sociaux et des



Nous avons orienté le gouvernement pour qu'il appuie la résilience des secteurs touchés, qu'il préserve les emplois et soutienne le pouvoir d'achat des ménages restés sans moyens de subsistance.

opérateurs économiques, dans un cadre contractuel constructif qui sera à la hauteur des défis du moment et des attentes des Marocains.

Par ailleurs, une réforme profonde du secteur public doit être lancée avec diligence pour corriger les dysfonctionne-



ments structurels des établissements et des entreprises publics, garantir une complémentarité et une cohérence optimales entre leurs missions respectives et, in fine, rehausser leur efficacité économique et sociale.

A cette fin, Nous appelons à la création d'une Agence nationale dont

protection sociale, qui est encore marqué par un éparpillement des interventions et par un faible taux de couverture et d'efficacité.

Aussi, Nous considérons que le moment est venu de lancer, au cours des cinq prochaines années, le processus de généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains.

Nous préconisons le déploiement progressif de cette opération à partir du mois de janvier 2021, selon un programme d'action précis. Celui-ci devra porter, en premier lieu, sur la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et des allocations familiales. Il sera ensuite étendu aux autres couvertures sociales que sont la retraite et l'indemnité pour perte d'emploi.

Pour qu'il profite directement et pleinement aux bénéficiaires, ce projet requiert une réforme rigoureuse des systèmes et programmes sociaux déjà en place, notamment à travers l'opérationnalisation du Registre social unifié (RSU).

De fait, la généralisation de la couverture sociale doit devenir un levier essentiel d'insertion du secteur informel dans le tissu économique national.

Par conséquent, Nous appelons le gouvernement, en concertation avec les partenaires sociaux, à parachever l'élaboration d'une vision pragmatique globale. Celle-ci devra inclure le planning, le cadre légal ainsi que les options de financement pour parvenir in fine à une généralisation effective de la couverture sociale.

A cette fin, il importe d'adopter une bonne gouvernance reposant sur un dialogue social constructif. Guidé par les principes de probité, de transparence, de droit et d'équité, ce dispositif devra prévenir tout dérapage ou toute instrumentalisation de ce noble projet social à des fins politiques.

Cher peuple,

La prochaine étape exige de mutualiser les efforts de tous les Marocains, afin de relever les défis à venir.

A ce propos, Je M'adresse à toutes les forces vives de la nation : Je les engage à adhérer vigoureusement aux efforts déployés à l'échelle nationale pour dépasser la conjoncture actuelle et faire face à ses répercussions économiques et sociales. J'en appelle à leur patriotisme, à leur sens des responsabilités individuelles et collectives. Nous devons capitaliser les acquis engrangés en cette courte période pour renforcer les points forts révélés par les Marocains. Nous pourrions ainsi accélérer la cadence des réformes imposées par la conjoncture et saisir les opportunités favorables.

Dès lors, nous jetterons des passerelles entre le passé et le présent, avançant ainsi dignement sur la trace de Nos prédécesseurs. A cet égard, Nous saluons, avec émotion et déférence, la mémoire immaculée de tous les grands hommes du Maroc, au premier rang desquels Notre Auguste

Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et Notre Illustre Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les ait en Sa sainte miséricorde, ainsi que tous les valeureux martyrs de la Nation.

En cette circonstance, Nous rendons une nouvelle fois hommage à nos Forces Armées Royales et à nos Forces de sécurité, toutes composantes confondues, pour leur mobilisation constante, sous Notre commandement, en faveur de la défense de l'unité nationale et de la préservation de la sécurité et de la stabilité du pays.

"Allah n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Allah fera succéder l'aisance à la gêne". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh".



Il nous appartient de saisir l'opportunité de redéfinir l'ordre des priorités, d'asseoir les bases d'une économie forte et compétitive et de construire un modèle social plus inclusif.

la mission consistera à assurer la gestion stratégique des participations de l'Etat et à suivre la performance des établissements publics.

Cher peuple,

Tous les projets et toutes les initiatives que Nous engageons ont une double finalité complémentaire : la promotion du développement et l'instauration de la justice sociale et spatiale.

Notre aspiration prioritaire est d'assurer la protection sociale à tous les Marocains. Et Notre détermination est qu'à terme Nous puissions en faire bénéficier toutes les franges de la société.

Lors du discours du Trône de l'année 2018, J'ai déjà appelé à une prompt refonte du dispositif de



Nous avons estimé qu'un Fonds d'investissement stratégique devait être créé pour remplir une mission d'appui aux activités de production, d'accompagnement et de financement des grands projets d'investissement public-privé, dans une diversité de domaines.



Nous appelons à la création d'une Agence nationale dont la mission consistera à assurer la gestion stratégique des participations de l'Etat et à suivre la performance des établissements publics.

Grâce Royale au profit de 1.446 personnes

A l'occasion de la Fête du Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a accordé sa grâce à 1.446 personnes, dont certaines sont en détention et d'autres en liberté, condamnées par différents tribunaux du Royaume, indique un communiqué du ministère de la Justice.

Voici le texte du communiqué :

"A l'occasion de la Fête du Trône de cette année 1441 H-2020 G, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu perpétue sa gloire, a bien voulu accorder sa grâce à un ensemble de personnes condamnées par différents tribunaux du Royaume. Ces personnes, au nombre de 1.446, se présentent comme suit :

* Les bénéficiaires de la Grâce Royale qui sont en détention sont au nombre de 1.267 détenus se répartissant comme suit :

- Grâce sur le reliquat de la peine d'emprisonnement ou de réclusion au profit de 323 détenus.

- Remise de la peine d'emprisonnement ou de réclusion au profit de 940 détenus.

- Commutation de la peine de mort en peine perpétuelle au profit de 02 détenus.

- Commutation de la peine perpétuelle en peine à temps au profit de 02 détenus.

* Les bénéficiaires de la Grâce Royale qui sont en liberté sont au nombre de 179 personnes se répartissant comme suit :

- Grâce sur la peine d'emprisonnement ou son reliquat au profit de 39 personnes.

- Grâce sur la peine d'emprisonnement avec maintien de l'amende au profit de 08 personnes.

- Grâce sur la peine d'amende au profit de 120 personnes

- Grâce sur la peine d'emprisonnement et d'amende au profit de 10 personnes.

- Grâce sur le reliquat de la peine d'emprisonnement et d'amende au profit de 02 personnes.

Puisse Dieu garder Sa Majesté le Roi, source de clémence et de miséricorde, perpétuer sa gloire et préserver Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan ainsi que tous les membres de la Famille Royale".

Communiqué du Cabinet Royal

“Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a reçu le jeudi 23 juillet 2020 une note du président du Conseil de la concurrence relative à la «décision du Conseil» sur les «éventuelles ententes des sociétés pétrolières et du Groupement des Pétroliers du Maroc».

Dans cette note, le président porte à la Haute attention de Sa Majesté le Roi, la teneur

de «la décision adoptée par la plénière, le mercredi 22 juillet par 12 voix pour et 1 voix contre» d'infliger une sanction pécuniaire d'un montant de «9% du chiffre d'affaires annuel réalisé au Maroc» pour les 3 distributeurs leaders et d'un montant inférieur pour les autres sociétés.

Sa Majesté le Roi a reçu, ce mardi 28 juillet 2020, une deuxième note du même président du Conseil de la concurrence portant sur le même sujet et par laquelle l'intéressé informe Sa Majesté le Roi du «montant des sanctions infligées» aux distributeurs, lors de la plénière du 27 juillet. Cette fois-ci, le montant est fixé à hauteur de 8% du chiffre d'affaires annuel sans distinction entre les sociétés et sans aucune indication sur la répartition des voix.

Par ailleurs, le Souverain a également reçu, le 28 juillet 2020, une fiche émanant de plusieurs membres du Conseil dans laquelle ces derniers relèvent que «la gestion de ce dossier a été caractérisée par des transgressions de procédure et des agissements de la part du président qui entachent la qualité et l'impartialité de la décision prise par le Conseil». À cet égard les signataires évoquent les griefs suivants:

- Communication dommageable à l'examen de l'affaire et à la crédibilité du Conseil ;
- Passage forcé au vote avant que le débat ne soit clos ;
- Interprétation tronquée et violation de l'article 39 de la loi relative à la liberté des prix



et de la concurrence ;

- Opacité de la procédure d'instruction, marquée par un partage sélectif des documents ;

- Non satisfaction des requêtes des membres en vue d'un examen équilibré des arguments avancés par les sociétés ;

- Comportement du président qui laisse penser qu'il agit sur instructions ou selon un agenda personnel.

Compte tenu de ce qui précède et au regard de la confusion qui entoure ce dossier et des versions contradictoires présentées, Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, fermement attaché à l'indépendance et à la crédibilité des institutions et garant de leur bon fonctionnement, a décidé la constitution d'une commission ad-hoc char-

gée de mener les investigations nécessaires à la clarification de la situation et de soumettre à sa Haute attention un rapport circonstancié sur le sujet dans les meilleurs délais.

Le Souverain a bien voulu désigner comme membres de la dite commission les hauts responsables suivants :

- Les 2 présidents des Chambres du Parlement ;
- Le président de la Cour constitutionnelle ;
- Le président de la Cour des comptes ;
- Le wali de Bank Al Maghrib ;
- Le président de l'Instance de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

La mission de coordination sera assurée par le secrétaire général du gouvernement".



S.M Le Roi décide la constitution d'une commission ad-hoc concernant la situation au sein du Conseil de la concurrence

Saad Dine El Otmani : 50% des objectifs du programme gouvernemental en matière sociale, économique et de défense des droits de l'Homme ont été réalisés

Le taux de réalisation des objectifs du programme gouvernemental en matière sociale, économique et de défense des droits de l'Homme a atteint 50%, a souligné, mardi à Rabat, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, qui présidait la troisième réunion de la Commission interministérielle de suivi de la mise en œuvre du programme gouvernemental.

Cette réunion, consacrée à l'évaluation des réalisations de la troisième année du mandat gouvernemental, a été l'occasion de s'arrêter sur les prochaines étapes de mise en œuvre de ce programme, tout en déterminant l'approche nécessaire pour dépasser les éventuels blocages, indique un communiqué du Département du chef du gouvernement.

La troisième réunion de la Commission interministérielle de suivi de la mise en œuvre du programme gouvernemental s'est tenue sur fond de la situation que traverse le Royaume et le reste du monde, impactée par la pandémie de Covid-19 "qui nécessite une mobilisation globale pour développer les mécanismes de protection sociale et réussir la relance de l'économie nationale", ajoute la même source, notant que cette mobilisation devra également permettre de "poursuivre la mise en œuvre de ce qui reste du programme gouvernemental, en exécution du contrat politique, pierre angulaire de l'engagement du gouvernement à assumer ses responsabilités et ce, en améliorant la performance de l'action

publique et des mécanismes de bonne gouvernance".

Le chef du gouvernement, poursuit le communiqué, s'est dit satisfait de "l'avancement considérable" des réalisations, dans la mesure où "50% des mesures prévues par le programme ont été réalisées ou en

cours d'achèvement, alors que 29% sont en cours de réalisation.

Il s'agit là, a estimé M. El Otmani, "d'une source d'encouragement et d'inspiration pour les perspectives à venir du reste des engagements du programme gouvernemental, mais aussi pour la

poursuite de la réalisation des programmes et chantiers en cours".

Il a également affirmé que le gouvernement est pleinement conscient des attentes et des aspirations des citoyens et de ce que cela implique notamment au niveau des choix économiques et sociaux qui

doivent prendre en considération la situation actuelle.

La pandémie a, en effet, révélé l'importance de plusieurs chantiers considérés comme prioritaires dans le programme gouvernemental, notamment l'enseignement, la santé, l'emploi, la sécurité sociale, la digitalisation, a assuré M. El Otmani.

La troisième réunion de la Commission interministérielle de suivi de la mise en œuvre du programme gouvernemental a été également marquée par l'adoption du rapport consolidé des réalisations de la troisième année du mandat gouvernemental et la présentation du bilan des réalisations, en y intégrant les propositions des divers départements gouvernementaux.

Les membres du gouvernement présents à cette réunion ont également discuté des priorités qui vont présider à l'action du gouvernement au cours de l'année prochaine, tout en ayant à l'esprit les conséquences de la pandémie du coronavirus et ce qu'elle implique en termes de choix économiques et sociaux pour la période post-Covid-19.

La Commission interministérielle de suivi de la mise en œuvre du programme gouvernemental, qui regroupe tous les membres du gouvernement, a été créée suite à la circulaire publiée en août 2017, visant l'adoption et le suivi du plan d'exécution du programme gouvernemental, mais aussi la réflexion à des solutions adéquates pour éviter tout ralentissement ou retard dans la réalisation des objectifs fixés.

Pour le chef du gouvernement, la décision d'interdire les déplacements de et vers huit villes était difficile et cruciale

Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a affirmé, mardi à Rabat, que la décision d'interdire à compter de dimanche soir les déplacements de et vers 8 villes était "difficile, dure et cruciale".

M. El Otmani, qui s'exprimait lors de la troisième réunion de la Commission interministérielle chargée du suivi et de la mise en œuvre du programme gouvernemental, a souligné que, malheureusement, la situation épidémiologique a connu au cours de la dernière semaine une évolution inquiétante, en particulier après que la courbe des contaminations au virus a commencé à augmenter plus rapidement que dans les premiers mois de l'épidémie, avec la hausse du nombre des cas graves et des décès, ajoutant que c'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'interdire le déplacement de et vers huit villes du Royaume.

Il a aussi expliqué que cette décision était difficile, étant donné qu'elle devait prendre en considération à la fois la préservation de la santé des habitants des huit villes, mais aussi de la population dans les autres régions du Royaume, et également les conditions sociales et humaines d'un certain nombre de citoyens, outre certaines contraintes économiques. Cette décision a été aussi dure du fait qu'elle affecte de larges couches de la population, de même qu'elle est intervenue d'une manière immédiate après une série de mesures d'allègement, ce qui a amené certains citoyens à se plaindre, a-t-il dit.

La décision, qui a fait l'objet de discussions pendant plusieurs jours, était cruciale pour éviter les lourdes

conséquences, a-t-il fait savoir, expliquant que le risque de propagation du virus était élevé pour les familles, les villages et les villes à travers le pays, d'autant plus qu'environ 2,5 millions de citoyens devaient se déplacer durant cette période.

M. El Otmani a souligné, dans ce cadre, que le gouvernement devait assumer sa responsabilité, assurant que l'Exécutif réagirait de la même manière s'il se trouverait dans des situations similaires.

Le chef du gouvernement a également souligné que grâce à la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et à la collaboration de toutes les institutions, secteurs et citoyens, on a pu réaliser des acquis dans la guerre contre le virus (Covid-19), et gérer la situation avec le moins de pertes possibles, rappelant dans ce contexte que des centaines de mesures et des dizaines de décisions ont été prises, dont certaines étaient dures et difficiles mais nécessaires pour limiter la propagation de la pandémie.

Et d'ajouter que les décisions relatives à l'allègement sont prises en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, appelant à tirer les leçons de la gestion de cette situation.

M. El Otmani a aussi affirmé que "le gouvernement et les autorités compétentes sont appelés à plus de communication, d'écoute et d'accompagnement, et que les citoyens sont invités à faire preuve de davantage de vigilance, de patience, d'engagement et de collaboration".

Les propositions de l'USFP pour une réforme du système électoral saluées par la presse nationale

L'USFP a présenté récemment son mémorandum sur la réforme du système électoral. La presse nationale y a consacré des articles dans lesquels elle a mis en évidence sa teneur et les propositions préconisées par la Parti de la Rose en vue d'organiser des élections plus transparentes et saines au Maroc.

Le Matin

Selon notre confrère Le Matin, l'USFP a élaboré un mémorandum relatif à «la réforme du système électoral» contenant 44 propositions déclinées à travers dix axes. Beaucoup de ces propositions coïncident avec celles présentées par les partis de l'opposition et, dans une moindre mesure, avec celles des partis de la majorité.

A travers ce document, le parti socialiste dirigé par Driss Lachguar, considère que les opérations électorales (législatives, régionales, communales et les élections professionnelles) représentent une phase cruciale pour l'émergence d'institutions représentatives à même de gérer la chose publique sur le plan national, régional et local. L'USFP appelle à «dépasser les dysfonctionnements qui ont entaché les différentes phases, notamment ceux enregistrés lors des échéances électorales communales de 2015 et législatives de 2016», est-il souligné dans la note du parti. Ce dernier exige des réformes substantielles allant dans le sens d'une rupture avec toutes les formes précédentes de prévarication, «étant donné que la conjoncture actuelle ne supporte plus aucun retard supplémentaire».

Assabah

La philosophie du rajeunissement caractérise le mémorandum de l'USFP concernant la réforme du système électoral. En effet, l'USFP a proposé que l'inscription sur les listes électorales soit automatique pour tous les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans en 2021.

Le Parti de la Rose a défendu l'idée d'élargissement de la représentation des femmes et des jeunes en adoptant des mécanismes appropriés pour la mise en place des listes régionales en fonction du nombre d'électeurs dans chaque région, avec une augmentation de 30 sièges pour les femmes de moins de 40 ans et l'adoption de listes égales parmi les femmes et les jeunes de manière ordonnée, ainsi que la généralisation de la liste complémentaire à l'ensemble de la commune au lieu de la concentrer dans l'une des circonscriptions électorales, tout en demandant à mettre fin au cumul des responsabilités représentatives.

Dans son mémorandum, l'USFP a réitéré sa demande de tenir les élections communales, régionales et législatives durant une seule journée et le calcul du coefficient électoral sur la base des voix exprimées au cours de l'opération électorale, y compris les voix annulées.

Le360

Le portail «Le360.ma» a considéré



dans un article écrit récemment que l'USFP plaide pour la rupture avec les mauvaises pratiques du passé, telles que la corruption, l'achat des voix et l'économie de rente. «Nous voulons rétablir la confiance des citoyens, des jeunes envers leurs institutions, mettre fin à la désaffection et augmenter le taux de participation», a souligné le Premier secrétaire de l'USFP dans une déclaration à Le360. Et d'ajouter que «l'USFP a une préférence pour le système uninominal, car il assure une proximité avec les électeurs et élit les candidats selon leurs compétences».

Selon le dirigeant socialiste, si «le mode de scrutin proportionnel de liste actuel est maintenu, il est impératif d'entourer les scrutins de 2021 (municipales, législatives, régionales et des représentations professionnelles) d'un climat de transparence, de crédibilité et de neutralité».

Hespress

Pour nos confrères de Hespress, l'USFP défend dans son mémorandum sur la réforme du système électoral, l'idée de permettre aux étrangers installés au Maroc de prendre part aux élections, notamment les élections locales. Ainsi, l'USFP demande la suppression des dispositions interdisant aux étrangers de voter et de se présenter aux élections locales selon le principe de réciprocité.

Dans une déclaration à Hespress, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a souligné que la communauté marocaine en Espagne peut participer aux élections locales même sans avoir la nationalité espagnole, mais uniquement en prouvant la résidence en Espagne pendant plus de cinq ans.

Il a ajouté que «l'application de cette

disposition est tributaire du principe de la réciprocité, ce qui signifie qu'elle peut être appliquée au Maroc au profit des Espagnols résidant dans notre pays, ce qui profitera à la communauté marocaine en Espagne». Et de préciser que l'adoption d'une telle disposition par le Maroc «ouvrira des horizons à la communauté marocaine à l'étranger pour qu'elle puisse accéder aux postes de décision dans les pays de sa résidence et influencer les relations entre le pays d'origine et celui d'accueil».

Hachtag.ma

Le portail Hachtag.ma a mis l'accent dans un article consacré au mémorandum de l'USFP sur la proposition relative à l'introduction dans la loi d'une disposition visant à garantir l'impartialité des mosquées, des institutions religieuses et des préposés religieux à travers la transformation de la circulaire du ministère des Habous et des Affaires islamiques, relative à l'impartialité des mosquées et des préposés religieux lors des élections législatives, émise le 26 juillet 2016, en un arrêté du ministre ou un décret du chef du gouvernement.

Selon le même portail, l'USFP a appelé à la révision du décret relatif à l'exploitation par les partis politiques des salles publiques relevant de l'Etat, afin que l'autorisation d'exploitation soit entre les mains de l'autorité locale uniquement, et ce même pour ce qui est des salles dépendantes des collectivités territoriales.

Chouf TV

Selon cette chaîne, l'USFP a présenté son mémorandum sur la réforme du système électoral et l'a soumis au ministère de l'Intérieur, en attendant la tenue de réunions de concertation avec les secrétaires généraux des partis politiques, en vue de

parvenir à un consensus sur ce sujet.

Pour «Chouf TV», le mémorandum de l'USFP propose des amendements concernant les listes électorales, la présentation des candidatures, la période de la campagne électorale, en plus du processus de vote et les sanctions à infliger aux contrevenants, ainsi qu'une question fort importante, à savoir celle du découpage électoral.

Goud.ma

Le portail Goud.ma a détaillé dans un article publié récemment les principales propositions préconisées par l'USFP dans son mémorandum sur la réforme du système électoral.

Selon Goud.ma, l'USFP a appelé notamment en ce qui concerne les opérations de vote à :

- ° Faire du mercredi un jour de suffrage.

- ° Le déroulement le même jour des élections communales, régionales et législatives.

- ° Le calcul du coefficient électoral sur la base des voix exprimées au cours de l'opération électorale, y compris les voix annulées.

- ° L'élargissement du mode de scrutin uninominal concernant les collectivités territoriales dont le nombre d'habitants est de l'ordre de 70.000.

- ° L'obligation de réduire le nombre des bureaux de vote dans les villes, et ce en fixant un taux ne devant pas être au-dessus de 1000 électeurs pour chaque bureau de vote, tout en exonérant les campagnes de cette disposition.

- ° Ne plus donner la possibilité aux fonctionnaires des collectivités locales d'être désignés aux postes de présidents de bureaux de vote. Par contre, il faut retenir pour cette tâche les retraités de la fonction publique.

L'OMP pointe de nouveau du doigt la surpopulation carcérale



L'Observatoire marocain des prisons (OMP) a critiqué la surpopulation carcérale qui a atteint des chiffres et des taux alarmants dans les établissements pénitentiaires marocains.

Lors d'une conférence de presse organisée par l'OMP pour présenter son rapport annuel au titre de l'année 2019, Abdellatif Reffoua, président de l'OMP, a précisé que ce phénomène touche tous les établissements pénitentiaires du Royaume. A titre d'illustration, le taux de surpopulation carcérale dans les prisons de la région de Casablanca-Settat a atteint 216% (avec 17.485 détenus), celui de la région de Béni Mellal-Khénifra 195%

(8.477 détenus), celui de la région de Fès-Meknès 168% (13095) et celui de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma 167% (6.547 détenus).

Selon l'intervenant, parmi 77 établissements pénitentiaires, seuls 18 ne dépassent pas leur capacité d'accueil, ce qui représente 23,4% de l'ensemble des établissements pénitentiaires, alors que 17 établissements connaissent un taux d'occupation se situant entre 101% et 150%, (soit 22,1% de l'ensemble des établissements), 13 établissements enregistrent un taux d'occupation variant entre 151% et 200%, (6,91%), 19 établissements affichent un taux d'occupation variant entre 201% et 250% (24,7%), 9 établissements enregistrent un taux d'occupation se situant entre 251% et 300%, (11,7%) en plus d'un établissement pénitentiaire, dont la surpopulation dépasse 300%, soit 1,3% de l'ensemble des établissements pénitentiaires.

Cette réalité, d'après le président de l'OMP, interpelle tous les acteurs concernés par la situation des détenus dans les prisons marocaines. Il a annoncé lors de cette conférence à distance que l'OMP entend organiser dans les prochains mois une table ronde pour débattre de cette problématique en présence des représentants des institutions officielles et des organisations des droits de l'Homme.

Dans ce rapport financé par l'Union européenne, l'OMP a noté que le nombre de décès au cours de l'année 2019 a atteint 169 contre 147 cas en 2018, soit une augmentation de 22 décès. Les cas sont répartis selon la situation pénale : les condamnés 139 cas, dont 02 femmes, et les personnes placées en détention préventive : 30 décès, tous de sexe masculin.

Concernant la répartition selon le lieu de décès, le rapport a révélé que 120 décès sont survenus dans les hôpitaux,

soit 71%, huit dans l'infirmerie de la prison, (4,7% du total des décès), 11 à l'intérieur de la prison (6,5%), 29 sur le chemin de l'hôpital (17,2%) et un décès est survenu dans le tribunal (0,6% du total des décès).

Selon l'OMP, le taux de mortalité élevé des détenus est un indicateur sérieux nécessitant une étude objective pour en déterminer les causes.

En outre, la question de la grève de la faim a été abordée dans ce rapport. Selon Abdellatif Reffoua, les cas liés à la poursuite judiciaire ou aux jugements viennent en tête de liste des grèves de la faim avec 936 cas, soit 67,70% contre 1034 grèves au cours de l'année 2018 (66,00%), suivis de ceux liés à la situation à l'intérieur de la prison avec 354 cas, soit 25,25%, contre 452 cas de grève au cours de l'année 2018 (28%). En plus de 78 cas liés à d'autres causes, représentant 5,60% du total contre 75 cas en 2018, soit 5%.

L'autre problématique suscitant l'inquiétude des responsables de l'OMP est celle ayant trait aux taux importants, voire alarmants, des personnes en détention préventive au sein de la population carcérale. Ainsi, les statistiques fournies dans ledit rapport montrent que le taux des personnes condamnées a atteint 61% et que celui des personnes en détention préventive a atteint 39%, taux inchangé par rapport à 2018.

A cet égard, l'OMP a réitéré son appel à l'adoption de peines alternatives aux peines privatives de liberté et à l'application d'un système de surveillance judiciaire afin de réduire le phénomène de la détention provisoire.

D'où l'importance de la réforme des dispositions du Code pénal en cours de discussion au Parlement. En ce sens, Abdellatif Reffoua a annoncé que l'OMP organisera une conférence sur ce sujet en

octobre prochain, tout en appelant les organisations des droits de l'Homme à coordonner leurs actions et leurs positions en vue d'améliorer les dispositions de ce Code. Par ailleurs, M. Reffoua a souligné que l'OMP a reçu en 2019, dans le cadre de sa mission de défense des droits des détenus, 129 plaintes de différentes parties qui ont été traitées selon une méthodologie rigoureuse assurée par l'administration de l'OMP en coordination avec des experts statistiques, juristes, sociologues et l'administration pénitentiaire.

Selon lui, 80% des doléances reçues pendant cette période ont été déposées par les familles et 19% par les détenus eux-mêmes, soulignant que près de 30% des doléances concernent le transfert du détenu ; plus de 16% se rapportent à l'accès aux soins de santé ; plus de 16% concernent la torture et le mauvais traitement ; près de 16% se réfèrent au droit de visite ; 7% sont relatives à la poursuite des études et la formation et 7% concernent des grèves de la faim.

Abdellatif Reffoua a, par ailleurs, souligné, lors de cette conférence de presse à laquelle ont pris part des membres du bureau exécutif, que «le présent rapport ne couvre que la situation des prisons et des prisonniers au cours de l'année 2019 et ne traite pas des activités de l'OMP durant cette année caractérisée par la crise du Covid-19».

«L'OMP et ses membres ont consenti un effort considérable durant cette crise», a-t-il précisé, tout en assurant que l'OMP organisera en septembre prochain une conférence de presse pour présenter le bilan de ses actions et les initiatives qu'il a entreprises pour défendre les droits de la population carcérale durant cette crise sanitaire inédite.

Mourad Tabet



Les prisons de la région de Casablanca-Settat ont enregistré un taux de 216% !

Selon des experts, l'Initiative marocaine d'autonomie est la seule et unique solution au différend régional sur le Sahara marocain

Le journaliste bulgare Anton Stefanov et le professeur universitaire hongrois Jozsef Steier ont souligné la nature ouverte, réaliste, pragmatique, et durable de l'Initiative marocaine d'autonomie, dans le cadre de leur participation au Sahara Debate, une émission citoyenne diffusée sur les réseaux sociaux.

Le journaliste bulgare a en effet estimé dans son analyse que l'Initiative marocaine d'autonomie est la « seule et unique solution » au différend régional sur le Sahara marocain, rappelant que « la communauté internationale l'a qualifiée de sérieuse, de crédible, et de réaliste dans la perspective de réaliser la paix et la sécurité dans la région ». Pour M. Stefanov, cette Initiative est pleinement conforme au droit international, notamment le principe de l'autodétermination, dans la mesure où il s'agit d'un « arrangement juridico-politique qui préserve l'unité d'un Etat, tout en respectant la diversité de ses composantes ».

Il a rappelé à cet égard que les Nations unies ont supervisé la conclusion de près de soixante-dix arrangements d'autonomie depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Initiative, pour le journaliste, est une solution durable car elle « ouvre la voie à l'instauration d'un climat de paix, de stabilité et de coopération dans l'espace nord-africain et sahélo-saharien et à l'intégration de la sous-région du Maghreb ».

C'est ainsi que M. Stefanov s'est félicité de la « dynamique vertueuse » enclenchée par la présentation de l'Initiative marocaine d'autonomie, qui constitue la base de l'élan en cours du processus politique, estimant que « le projet marocain, inspiré des modèles contemporains de résolution des différends territoriaux, témoigne de la sincère volonté du Maroc de trouver une solution politique définitive et mutuellement acceptable au différend du Sahara ». Pour rappel, le Conseil de sécurité des Nations unies a qualifié cette Initiative présentée par le Maroc de « sérieuse » et de « crédible » dans toutes les résolutions qu'il a adoptées depuis 2007.

Pour sa part, le professeur universitaire Jozsef Steier a souligné le caractère « réaliste » et pragmatique de l'Initiative marocaine d'autonomie, ajoutant qu'il est plus que temps que l'Algérie joue un rôle à la hauteur de ses responsabilités historiques dans la genèse, l'évolution et la persistance du différend régional sur le Sahara marocain.

Une solution définitive au différend régional sur le Sahara marocain est essentielle au développement de la région du Maghreb, a martelé M. Steier, en rappelant que l'appui militaire, financier et diplomatique apporté par l'Algérie au « polisario » est incompréhensible au vu de la crise économique qui frappe ce pays. Sur un autre



sujet, M. Steier a estimé que le Maroc est un « moteur » du développement du continent africain, en mettant en exergue la coopération Sud-Sud agissante et solidaire qui sous-tend la politique africaine du Royaume grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi. Rappelant que le Maroc est l'un des premiers investisseurs africains en Afrique, il a également souligné que le Royaume a toujours veillé à partager son expérience avec les pays africains frères

dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'agriculture, du développement durable, et de l'adaptation et la mitigation des changements climatiques.

MM. Steier et Stefanov intervenaient dans le cadre du Sahara Debate, une émission citoyenne diffusée sur les réseaux sociaux, qui se veut une plateforme ouverte et démocratique pour jeter des éclairages sereins et dépassionnés sur la question du Sahara marocain.

Sept souks de bétail fermés pour non-respect des mesures sanitaires requises



Sept souks de bétail destinés au sacrifice de l'Aïd Al Adha ont été fermés pour non-respect des mesures sanitaires requises en vue d'éviter la propagation du Covid-19, indique mardi un communiqué conjoint des ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

"Dans le cadre des mesures de prévention sanitaires pour éviter la propagation du Covid-19 au niveau des souks de bétail destinés au sacrifice de l'Aïd Al Adha, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts ont procédé à la fermeture de plusieurs

souks à travers le Royaume sur la base des observations et recommandations des commissions locales de suivi des souks conformément au guide publié conjointement à ce sujet", ajoute la même source, précisant qu'au total, sept souks ont été fermés pour non-respect des mesures sanitaires requises.

Il s'agit du Souk Al Had à Sidi Bouknadel-Salé (région de Rabat-Salé-Kénitra) fermé le 27 juillet, du Souk el Arba el Aounate au niveau de la province de Sidi Bennour (région de Casablanca-Settat) fermé à partir du 29 juillet et du Souk Had Lfrait au niveau de la province de El Kelaa des Sraghnas (Région de Marrakech-Safi, fermé le 27 juillet.

Dans la région de Fès-Meknès, 3 souks à savoir Bouderbala (commune Boubidmane), Sebt Jahjough et Ras Jerry ont été fermés le 20 juillet, souligne le communiqué, précisant qu'au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra, le souk d'Aït Ishak à Khénifra a été fermé le 28 juillet.

Les services compétents des deux ministères restent mobilisés, en étroite coordination avec les départements, les établissements, les communes et les organisations professionnelles concernées, pour veiller au respect des conditions sanitaires et des mesures requises au niveau des souks, pour le contrôle du transport des animaux destinés à l'Aïd ainsi que pour le respect des mesures sanitaires le jour de l'Aïd par les intervenants dans le processus d'abattage, affirme la même source, rappelant que les mesures sanitaires préventives à respecter ont été publiées dans un guide pratique qui a été largement diffusé.

Ce guide indique les mesures organisationnelles à instaurer dans les marchés à bestiaux destinés à l'Aïd Al Adha, en termes d'aménagement et d'accès, ainsi que les mesures sanitaires à respecter le jour de l'Aïd par les bouchers et les métiers conjoncturels autour de l'évènement, souligne le communiqué.

Accidents de la circulation

15 morts et 2.111 blessés en périmètre urbain

Quinze personnes ont trouvé la mort et 2.111 autres ont été blessées, dont 92 grièvement, dans 1.534 accidents de la circulation survenus en périmètre urbain au cours de la semaine du 20 au 26 juillet, indique mardi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Ces accidents sont dus principalement à l'inadvertance des conducteurs, au non-respect de la priorité, à l'excès de vitesse, au non-respect de la distance de sécurité, à l'inadvertance des piétons, au changement de direction non-autorisé, à la perte de contrôle, au changement de direction sans usage de signal, au non-respect du stop, à la circulation sur la voie de gauche, au non-respect des feux de signalisation, à la circulation en sens interdit, à la conduite en état d'ébriété et au dépassement défectueux, précise la DGSN dans un communiqué.

Concernant les opérations de contrôle et de répression des infractions, les services de sûreté ont enregistré 38.800 contraventions et rédigé 10.506 procès-verbaux qui ont été soumis au parquet général, alors que 28.294 amendes transactionnelles ont été recouvrées, selon la même source.

Les sommes perçues ont atteint 5.679.250 dirhams, note la DGSN, faisant état de la mise en fourrière municipale de 4.667 véhicules, de la saisie de 5.706 documents et du retrait de la circulation de 133 véhicules.

Note du HCP

44% des entreprises ont récupéré la totalité de leurs employés



Une proportion de 44% des entreprises a récupéré la totalité de ses employés depuis la levée du confinement imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

"Si 81% des entreprises ayant réduit leurs effectifs estiment avoir récupéré tout ou partie de leurs effectifs, seuls 44% ont déclaré avoir pu en réintégrer la totalité depuis la levée du confinement. Cette proportion

est quasiment la même par catégorie d'entreprises", fait savoir le HCP dans une note sur la reprise des activités des entreprises suite à la levée du confinement imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Par branche d'activité, cette proportion atteint 64% dans les industries chimiques et parachimiques, 56% dans les industries du textile et 41% dans les industries métalliques et mécaniques, alors qu'un tiers des entreprises de l'hébergement et de la restaura-

tion auraient récupéré totalement leurs employés, précise la même source.

En outre, le HCP indique que les effectifs non qualifiés font les frais de la crise sanitaire puisque 56% des entreprises affirment ne pas pouvoir récupérer ce type de profil. Cette proportion est plus marquée dans les secteurs de la construction et de l'industrie avec respectivement 74% et 67%.

La récupération des emplois perdus suite à la crise, selon les entreprises, nécessite la mise en

place d'un ensemble d'actions d'accompagnement, ajoute-t-il, notant que 71% des chefs d'entreprise souhaiteraient la réduction des charges fiscales et 64% la suspension des cotisations sociales et leur prise en charge par l'Etat.

Pour 61% des chefs d'entreprise, le retour au niveau normal de l'emploi se ferait avant la fin de l'année.

Par secteur, 38% des entreprises de la construction ne s'attendent pas à une reprise du niveau normal de l'emploi avant un an. Cette proportion est de 34% pour les entreprises opérant dans l'industrie et de 41% pour le secteur du commerce.

Selon la branche d'activité, 45% des entreprises des industries électriques et électroniques prévoient une durée d'au moins un an pour retrouver la vitesse de croisière normale en termes d'emploi.

Pendant la période du confinement, 49,8% des entreprises organisées ont réduit temporairement leurs effectifs employés et 9,6% d'entre elles l'ont fait de manière définitive.

La répartition par catégorie fait ressortir que la proportion des grandes entreprises (GE) qui ont réduit leurs effectifs est de 53% contre 62% chez les petites et moyennes entreprises (PME) et 58% parmi les très petites entreprises (TPE).

Par secteur d'activité, la proportion des entreprises ayant ré-

duit leurs effectifs s'est élevée à 73% dans la construction, 67% dans l'industrie et 56% dans les services.

Par branche d'activité, 85% des entreprises des industries du textile et du cuir ainsi que 82% de celles des industries électriques et électroniques ont réduit leurs effectifs pendant la crise.

Cette note présente les principaux résultats de la deuxième enquête relative à l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises. L'objectif de cette enquête est de constater le niveau de reprise d'activité des entreprises suite à la levée du confinement, d'appréhender les contraintes qui freinent cette reprise et de relever les mesures d'adaptation qu'elles ont entamées pour s'adapter au nouveau contexte post-confinement.

Il s'agit de décrire ainsi, à travers ces résultats, les difficultés des entreprises dans leur quête de reprise d'activité après le coup d'arrêt causé pour une grande partie d'entre elles par le confinement.

Cette enquête, menée via la collecte assistée par tablette et téléphone du 03 au 15 juillet, a été réalisée auprès de 4.400 entreprises organisées représentant l'ensemble des unités opérant dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services marchands non financiers.

57% des entreprises atteindraient leur niveau normal d'activité avant la fin de 2020

Plus de la moitié des entreprises en cours de reprise atteindraient leur niveau normal d'activité avant la fin de l'année 2020, selon le Haut-commissariat au plan.

"Pour les entreprises qui n'ont pas encore retrouvé le niveau normal de leur activité, 57% d'entre elles estiment l'atteindre au plus dans 6 mois mais 44% pensent que cela prendrait au moins une année", indique le HCP dans une note sur la reprise des activités des entreprises suite à la levée du confinement imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Les entreprises industrielles estiment pour 2/3 d'entre elles pouvoir retrouver leur rythme normal dans un délai ne dépassant pas 6 mois alors qu'au niveau du secteur des services, cette proportion est de 55%, relève la même source.

Pendant le confinement, près de 83,4% de l'ensemble des entreprises organisées ont déclaré avoir arrêté leurs activités. En détail, 52,4% ont réduit partiellement leur activité, 29,6% de manière totale mais temporaire, alors que 1,3% ont déclaré avoir cessé leurs activités de manière définitive.

Par catégorie d'entreprises, le HCP souligne que cette proportion a atteint près de 86% chez les très petites entreprises (TPE), 79% pour les petites et moyennes entreprises (PME) et 57% chez les grandes entreprises (GE).

Et d'ajouter que les trois quarts des entreprises exportatrices ont, quant à elles, arrêté partiellement ou totalement leurs activités pendant le confinement.

Par secteur d'activité, il ressort de cette enquête que les principaux secteurs les plus touchés par cette crise sont l'héber-

gement et la restauration avec 98% d'entreprises en arrêt, les industries textiles et cuir et les industries métalliques et mécaniques avec 99% et 91%, respectivement, ainsi que le secteur de la construction avec 93%.

Après l'arrêt observé par bon nombre d'entreprises durant le confinement, 84,6% d'entre elles ont repris leur activité. Cela étant, 32,4% estiment avoir retrouvé le rythme normal, un peu plus de la moitié (52,2%) l'ont fait de manière partielle et 15,4% sont toujours en arrêt.

La reprise d'activité en rythme normal concerne 40% des GE, 35% des PME et 31% des TPE. Les deux tiers des entreprises exportatrices ont repris leurs activités, dont 18,6% normalement.

Par branche, 45% des entreprises dans les industries chimiques et parachimiques ont pu reprendre leur acti-

tivité normale, 42% dans les industries du textile et du cuir et 47% dans le commerce. Cette proportion est de 18% pour l'hébergement et la restauration.

Cette note présente les principaux résultats de la deuxième enquête relative à l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises. L'objectif de cette enquête est de constater le niveau de reprise d'activité des entreprises suite à la levée du confinement, d'appréhender les contraintes qui freinent cette reprise et de relever les mesures d'adaptation qu'elles ont entamées pour s'adapter au nouveau contexte post-confinement.

Il s'agit de décrire ainsi, à travers ces résultats, les difficultés des entreprises dans leur quête de reprise d'activité après le coup d'arrêt causé pour une grande partie d'entre elles par le confinement.

Note du HCP

La crainte de contamination au Covid-19 et le manque de moyens limitent l'accès aux services de santé

La crainte de contamination à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et le manque de moyens limitent l'accès aux services de santé en période de confinement, selon le Haut-commissariat au plan.

Le non accès aux services de santé est dû au manque de moyens, pour 34,2% dans le cas des maladies chroniques, 35,6% des maladies passagères et 26,2% des services de santé maternelle, indique le HCP dans une note sur les rapports sociaux dans le contexte de la pandémie de Covid-19 - 2ème panel de l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages.

S'agissant des services de santé reproductive, 36% évoquent la crainte d'être contaminé au virus comme raison de non accès à ces services. Cette crainte est à l'origine du renoncement à la vaccination des enfants de moins de 5 ans pour 50,1% des cas.

Ladite note fait également savoir que les contraintes d'accès aux services de santé apparaissent

comme des difficultés non négligeables pour les soins de santé maternelle et la vaccination des enfants de moins de 5 ans, avec respectivement 26,6% et 24,2%.

Par ailleurs, le HCP souligne que parmi les 11,1% de personnes souffrant de maladies chroniques ayant nécessité un examen médical durant le confinement, 45,2% n'ont pas eu accès à ces services, les hommes (46,6%) plus que les femmes (44,4%), les ruraux (53,2%) plus que les citadins (41,4%), les plus pauvres (48%) plus que les plus aisés (37%) et les enfants âgés de 6 à 14 ans (64,2%) plus que ceux de moins de 5 ans (39,2%). D'après la même source, parmi les 10,1% de personnes souffrant de maladies passagères et ayant nécessité une consultation, 37% n'ont pas pu en bénéficier, 46% en milieu rural contre 33% en milieu urbain. Ils sont plus nombreux parmi les hommes (41%) que les femmes (35%), parmi les adultes de 25 à 55 ans (39%) que les enfants de moins de 5 ans (34%) et chez les 20% les plus défavorisés (47%) que les 20% les



plus aisés (26%).

En outre, le HCP fait remarquer que parmi les 7% de femmes ayant besoin d'un suivi de grossesse ou de consultations prénatales et postnatales, 26,2% n'ont pu bénéficier de ces services, 22% en urbain et 33% en rural et 27% parmi les 20% les plus pauvres contre

22% chez les 20% les plus aisés.

Sur les 2,4% de personnes ayant besoin d'un suivi médical lié à la santé reproductive, 21% n'ont pu y accéder dont 98% sont des femmes, 27% en milieu rural contre 17% en milieu urbain et 17% parmi les 20% les plus aisés contre 23% parmi les 20% les

plus défavorisés. Sur les 32% d'enfants de moins de 5 ans ayant nécessité, en période de confinement, un service de vaccination, 12% n'en ont pas bénéficié, 11% en urbain et 13% en rural et 17% chez les 20% les plus défavorisés contre 13% parmi les 20% les plus aisés.

Pour 68,3% des scolarisés, les cours à distance ne couvrent pas le programme

56,2% des chefs de ménages sont pour le report ou l'annulation des examens

Une proportion de 68,3% des scolarisés qui suivaient les cours à distance pendant le confinement imposé par la crise du nouveau coronavirus (Covid-19) considère que ces cours ne couvrent pas totalement le programme pédagogique annuel, selon le HCP.

"Pour la moitié des élèves (50,1%), considérant que la formation à distance n'a pas permis de couvrir totalement le programme scolaire, aucune mesure n'a été envisagée pour remédier à cela. C'est le cas, en particulier, des ruraux avec 52,9% contre 48,8% des citadins, des garçons avec 52,2% contre 47,8% des filles et des étudiants du supérieur avec 59,6% contre 45,8% au primaire", souligne le HCP.

La note fait également ressortir que plus du quart (27,9%) comptent sur le soutien des parents, des proches ou des voisins (39,7% au primaire et 40,4% au secteur privé), 13,2% sur les cours de soutien scolaire en mode présentiel une fois le confinement levé (16,2% parmi les élèves du secondaire) et 4,9% à distance (10,7% parmi les élèves du secondaire).

Quant aux principaux inconvénients des cours à distance, les scolarisés évoquent notamment les difficultés d'assimilation (46,8%), l'addiction aux outils électroniques avec 18,2% (22% parmi les citadins contre 9,8% parmi les ruraux et 29,8% dans le privé contre 16,4% dans le public) et le stress et troubles de

concentration avec 16,1% (19,2% au primaire et 22,6% dans le secteur privé). En revanche, 27,2% des scolarisés considèrent que l'enseignement à distance ne présente, pour eux, aucun inconvénient.

Par ailleurs, plus de la moitié des chefs de ménages (56,2%) sont "tout à fait d'accord" avec la décision de reporter ou d'annuler les examens de leurs enfants, indique le HCP.

Cette proportion est plus importante chez les hommes (57,5%) que parmi les femmes (48,2%), et chez les ruraux (61%) que les citadins (54%), précise le HCP.

D'après la même source, un chef de mé-

nage sur 5 (20%) est peu d'accord avec cette décision, 19,8% parmi les hommes et 21,4% chez les femmes, tandis que 14,8% ne sont pas du tout d'accord avec cette décision et 9% indécis.

Les principales raisons citées par les chefs de ménages, qui sont peu ou pas du tout d'accord, sont le relâchement et le désintéressement des enfants (46,4%), leur pénalisation en se basant uniquement sur les notes des contrôles continus (12%) et la surcharge attendue du programme de l'année prochaine (9,4%), relève le HCP.

En outre, la note fait ressortir que pendant

83,5% des enfants du préscolaire ne suivent pas les cours à distance

Une proportion de 83,5% des enfants en préscolaire n'ont pas suivi les cours à distance (79,1% en milieu urbain et 94,6% en milieu rural) durant le confinement imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), selon le Haut-commissariat au Plan. Les principales raisons citées par les chefs de ménages sont la méconnaissance de l'existence des canaux dédiés (43,7%), la difficulté à suivre les cours en raison du bas âge de l'enfant (22,1%), l'inutilité des cours (10,7%) et le manque ou l'insuffisance d'outils (5,5%), explique le HCP.

La note fait aussi savoir que près d'un enfant sur 6 (16,5%) a suivi les cours de l'enseignement préscolaire à distance (7,1% régulièrement et 9,4% irrégulièrement), 88% d'entre eux assistés par un membre du ménage, 32,9% à plein temps et 55,5% à temps partiel, ajoutant que cette assistance est assurée par les mères pour 73,9% des cas, les pères (16,7%) ou un autre membre du ménage (9,4%).

le confinement, seulement 22,4% des ménages ont acquis un support technologique ou un service de connexion Internet, pour permettre à leurs enfants de suivre les cours à distance, ajoutant qu'un ménage sur 10 (9,7%) a acquis un smartphone (11,2% en urbain et 6,2% en rural), 2,8% ont acheté un ordinateur ou une tablette et 0,2% une imprimante.

De même, 15,9% des ménages se sont offerts les services de connexion internet, 17,2% en urbain et 13% en rural, 20,8% parmi les chefs de ménages ayant le niveau d'enseignement supérieur et 13% parmi ceux n'ayant aucun niveau.

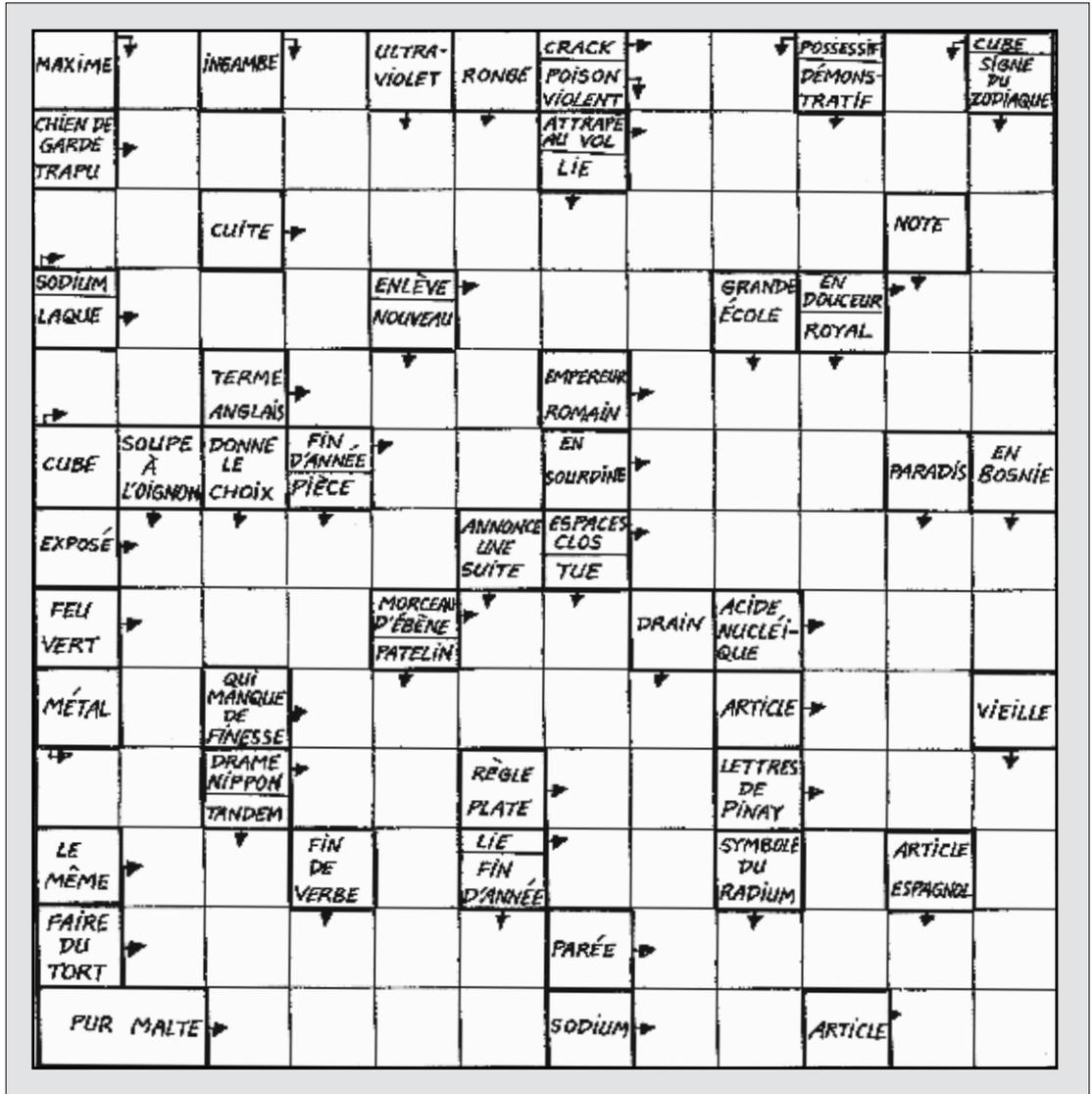
Dans cette note, le HCP met l'accent sur les principaux résultats des modules portant sur l'évolution des rapports sociaux et des perceptions de l'accès à l'enseignement à distance et aux soins médicaux, dans le contexte du confinement sanitaire instauré pour lutter contre le Covid-19.

Ces modules ont été abordés, parmi d'autres, lors du deuxième panel réalisé du 15 au 24 juin 2020 sur un échantillon représentatif de 2.169 ménages en vue d'appréhender l'évolution des comportements socioéconomiques et préventifs face à cette pandémie et d'évaluer ses répercussions sur les différentes couches de la population marocaine en termes d'accès aux produits de base, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et au revenu.

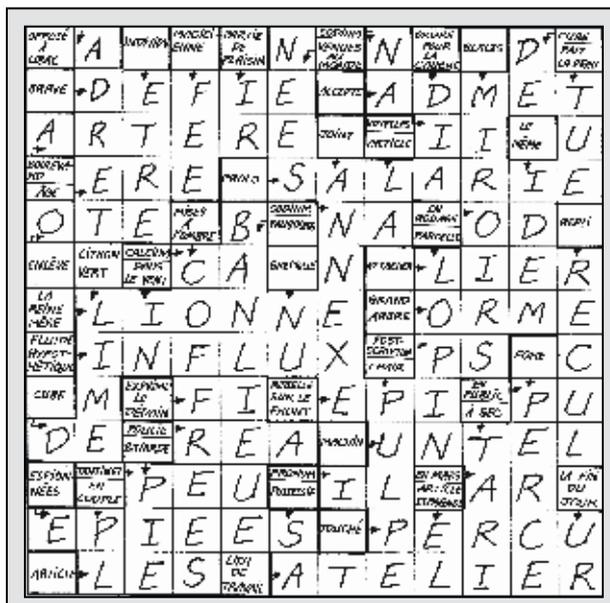
Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs



Solution mots flechés d'hier



Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouïthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (La Youne)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORizontalement

- 1- Soutient
- 2- Pièce chantée – Navire royal
- 3- Déplacent – Abject
- 4- Adresse – Entre nuit et lever
- 5- Bien venues – Grogna
- 6- Tous en bref – Jointe
- 7- Ride – Coordonnant
- 8- Interrogatif – Atteint par l'âge
- 9- Pot – Vieil ornement
- 10- L'Estonie – Il a cours au Pérou

VERTICALEMENT

- 1- Touchant
- 2- Raffinés – Bison d'Europe
- 3- démonstratif – Conifères
- 4- Monnaie nordique – Argile – Entre ciel et terre
- 5- Œuvre de Zola – Ville serbe
- 6- D'un Etat euro asiatique – Voyelles
- 7- Il a sa fièvre – Rythme administratif
- 8- Tour
- 9- Garderas secret - Déchiffra
- 10- Pays de Zénon – Roche abrasive

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	R	O	M	A	T	I	Q	U	E
2	M	A	R	E		V	O	U	E	S
3	P	I		L	I	G	N	E		S
4	H	E	R	O	S		S	U	R	E
5	I		A	N	I	S		T	A	N
6	T	R	I		S	O	L	E		T
7	R	U	S	E		I	I		B	I
8	I	N	O	P	E	R	A	B	L	E
9	T	E	N	I	R		N	O	E	L
10	E	S	S	E		E	T	A	T	S

Grilles de sudoku

Facile

				3	1		2	7		
		6		9		3				
3	2	7	4			1		9		
	7			6	9			5		
	5						7			
4			7	2			3			
7		1			8	2	6	3		
		2		7		5				
5	3		6	1						

Moyen

		4				2				
3										1
			5	3		6				
		2	3	7						9
1		7	8	5	2	3				4
8			9	6	1					
		8		4	7					
9										2
		5				4				

Difficile

5			2	1						
	6	2	8							
				5	3				8	
	5					6				
6	3			8			7	2		
		8					4			
4			5	2						
					9	5	3			
				3	8			7		

Expert

			4			8		7		
			7	8		1				
1					5		3			
9							8			
5		4				7		3		
	8							9		
	1	5							2	
		9		4	3					
7	5			2						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	2	6	1	4	5	8	3	9		
3	9	8	6	2	7	4	1	5		
4	5	1	8	3	9	2	6	7		
6	8	9	2	5	1	7	4	3		
1	3	7	4	9	8	6	5	2		
5	4	2	7	6	3	1	9	8		
8	7	5	3	1	6	9	2	4		
9	6	4	5	8	2	3	7	1		
2	1	3	9	7	4	5	8	6		

Moyen

9	7	2	6	5	3	1	8	4		
1	5	6	8	4	2	7	3	9		
3	8	4	1	9	7	6	5	2		
4	1	7	9	2	5	8	6	3		
8	6	3	4	7	1	2	9	5		
5	2	9	3	6	8	4	7	1		
7	4	5	2	8	9	3	1	6		
2	3	8	5	1	6	9	4	7		
6	9	1	7	3	4	5	2	8		

Difficile

9	1	7	2	8	3	6	4	5		
3	8	5	4	9	6	7	2	1		
6	4	2	5	1	7	8	3	9		
1	5	6	7	2	8	4	9	3		
2	7	3	9	4	5	1	6	8		
8	9	4	3	6	1	5	7	2		
7	6	8	1	3	2	9	5	4		
4	3	1	6	5	9	2	8	7		
5	2	9	8	7	4	3	1	6		

Expert

3	4	1	2	5	7	8	9	6		
6	2	7	9	8	3	4	1	5		
9	8	5	1	4	6	3	7	2		
7	5	6	4	1	8	9	2	3		
2	9	4	6	3	5	7	8	1		
8	1	3	7	9	2	5	6	4		
4	6	8	3	2	9	1	5	7		
5	3	2	8	7	1	6	4	9		
1	7	9	5	6	4	2	3	8		

Economie

L'Agence Directe de Bank Of Africa fait peau neuve

Bank Of Africa (BOA) a annoncé, lundi, le lancement d'une nouvelle version de sa plateforme de banque en ligne "Agence Directe", et ce dans le cadre du développement continu de son service multicanal pour proposer la meilleure expérience digitale à ses clients.

Cette refonte entre dans le cadre du parcours d'ouverture de compte en ligne, initié pour améliorer l'expérience client en proposant des parcours simplifiés, via un site actuel et intuitif, indique BOA BMCE Group dans un communiqué.

Elle vise également à proposer une nouvelle offre et des services innovants susceptibles de répondre aux besoins des clients et de satisfaire leur appétence aux canaux digitaux, ajoute la même source.

Cette nouvelle offre se matérialise par cinq bénéfices majeurs, dont "une tarification préférentielle et différenciée de l'agence physique", "une offre riche et diversifiée répondant aux besoins des différents segments de clients" et "un parcours simple permettant au client de réaliser son entrée en relation et de s'équiper en produits et services à distance en quelques clics", rapporte la MAP.

Il s'agit également d'une réactivité garantie se matérialisant par la communication du RIB au client par e-mail (avant même son 1er passage en agence) et d'une assistance aux clients assurée à travers plusieurs canaux : par e-mail à agencedirecte@bankofafrica.ma ou par téléphone au +212 520 393030 (la plateforme agence directe est joignable à des horaires élargis du lundi au vendredi, de 8h à 20h et le samedi matin de 8h à 13h).

A l'occasion de cette refonte, BOA a aussi mis en place une offre promotionnelle portant sur une gratuité de 6 à 12 mois sur les packages proposés à la clientèle.

Lancée en 2016, "Agence Directe" est l'agence dématérialisée de BOA qui permet aux clients d'ouvrir un compte à distance où qu'ils soient et à tout moment et de souscrire aux offres de produits et services à des tarifs préférentiels.

A travers cette offre, le groupe bancaire confirme, encore une fois, sa position de Banque connectée à son environnement, capable de s'adapter à l'évolution permanente des technologies en offrant à tout instant des solutions sur mesure à l'ensemble des catégories de ses clients, conclut le communiqué.

L'accord de libre-échange continental pourrait accroître le revenu de l'Afrique de 7%



L'Afrique pourrait voir son revenu augmenter de 450 milliards de dollars grâce à l'accord de libre-échange continental, a relevé la Banque mondiale dans un nouveau rapport.

Selon le document, qui vise à aider les pays africains à mettre en œuvre des politiques susceptibles de maximiser les bénéfices potentiels de l'accord tout en minimisant les risques, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) représente une véritable occasion de stimuler la croissance, de réduire la pauvreté et d'élargir l'inclusion économique dans cette région.

«S'il est pleinement mis en œuvre, cet accord commercial pourrait accroître le revenu régional de 7% - soit 450 milliards de dollars -, accélérer l'augmentation de la rémunération des femmes et sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici 2035 », a indiqué l'institution financière internationale.

Pour Albert Zeufack, économiste en chef de la Banque mondiale pour l'Afrique, «la Zone de libre-échange continentale africaine a la capacité d'accroître les possibilités d'emploi et les revenus, ce qui contribue à élargir les perspectives de tous les Africains».

Selon lui, la mise en œuvre réussie de la ZLECAF devrait ainsi permettre de sortir de la pauvreté modérée environ 68 millions de personnes et de rendre les pays africains plus compétitifs », estimant toutefois important de suivre attentivement ses effets sur tous les travailleurs - femmes et hommes, qualifiés et non qualifiés - dans tous les pays et secteurs afin de garantir que l'accord porte pleinement ses fruits.

Soulignons à ce propos que « la mise en œuvre de l'accord entraînerait des hausses de salaire plus importantes pour les femmes que pour les hommes d'ici à 2035, avec des augmentations respectives de 10,5% et de 9,9%. Elle permettrait également d'augmenter de 10,3% les salaires des travailleurs non qualifiés et de 9,8% ceux des travailleurs qualifiés », comme l'a également fait savoir la Banque.

Dans son rapport, la Banque mondiale explique que «des mesures de réduction des freins bureaucratiques et de

simplification des procédures douanières au sein de la ZLECAF devraient être à l'origine de la plus grande part de la hausse des revenus».

Elle affirme, en outre, que «la libéralisation des tarifs douaniers, de même que la réduction des barrières non tarifaires comme les quotas et les règles d'origine, permettrait d'augmenter les revenus de 2,4%, soit environ 153 milliards de dollars. Les 292 milliards de dollars restants proviendraient de mesures de facilitation du commerce qui limitent les formalités administratives, abaissent les coûts de mise en conformité pour les sociétés commerciales et facilitent l'intégration des entreprises africaines dans les chaînes logistiques mondiales».

Mieux, la ZLECAF contribuerait à amortir les effets négatifs du coronavirus sur la croissance économique, en soutenant le commerce régional et les chaînes de valeur grâce à la réduction du coût des échanges, a soutenu la Banque mondiale rappelant que les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 devraient entraîner jusqu'à 79 milliards de dollars de pertes de production en Afrique en 2020.

Ce n'est pas tout. L'accord continental pourrait aider les pays africains à renforcer leur résilience face à de futurs chocs économiques, en remplaçant la mosaïque d'accords régionaux, en rationalisant les procédures aux frontières et en donnant la priorité aux réformes commerciales, a poursuivi l'institution assurant qu'à plus long terme, il ouvrirait aux pays africains des possibilités d'intégration et de réformes favorables à la croissance.

Dans cette publication rendue pu-

blique récemment, il est également relevé le fait que la ZLECAF pourrait permettre de réorganiser les marchés et les économies de la région, entraînant la création de nouvelles industries et l'expansion de secteurs clés.

A en croire l'institution internationale, «des gains économiques d'ensemble seraient variables, les plus importants bénéficiant aux pays qui supportent actuellement des coûts d'échanges élevés. Ainsi, la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe, où les coûts commerciaux sont parmi les plus lourds de la région, enregistraient les résultats les plus favorables avec une augmentation de 14% des revenus dans chaque pays».

Autres points soulignés dans ledit rapport : la ZLECAF stimulerait également de manière significative le commerce africain, en particulier les échanges intrarégionaux dans le secteur manufacturier ; les exportations intrac Continentales augmenteraient de 81%, tandis que la progression vers les pays non africains serait de 19%.

Mais attention : «La création d'un marché à l'échelle du continent exigera une action volontariste pour réduire tous les coûts commerciaux, a prévenu l'institution estimant qu'il faudra pour cela adopter des législations permettant aux marchandises, aux capitaux et aux informations de circuler librement et facilement à travers les frontières».

En outre, «des gouvernements devront aussi préparer leur main-d'œuvre à tirer parti des nouvelles opportunités grâce à de nouvelles réformes destinées à réduire les coûts liés aux réorientations professionnelles», a-t-il souligné.

Alain Bouithy



La ZLECAF pourrait aider les pays africains à renforcer leur résilience face à de futurs chocs économiques

Augmentation du PNB des établissements de paiement à fin 2019

Le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement a enregistré, au titre de l'année 2019, une hausse de 9% à 949 millions de dirhams (MDH), selon Bank Al-Maghrib. "Au plan de la rentabilité, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement a enregistré une hausse de 9% à 949 MDH et leur résultat net s'est bonifié de 4% à 166 MDH", a annoncé BAM dans son rapport annuel sur la supervision bancaire, soulignant qu'à périmètre égal, le résultat du secteur ressort à 174 MDH, en hausse de 9%, et que les nouvelles structures ont subi des pertes en lien avec les coûts de démarrage de leur activité.

Ces établissements, a précisé le rapport, ont disposé d'un total bilan de l'ordre de 2,7 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 14% par rapport à 2018. A périmètre égal, la hausse ressort à 8%. Leurs fonds propres se sont établis à 756 MDH contre 637 MDH et



leur endettement a baissé de 5% à 593 MDH.

Au titre de l'exercice 2019, BAM relève que les établissements de paiement sont au nombre de 19, dont 4 ayant nouvellement entamé leur activité courant d'année et un autre n'ayant pas encore démarré, rapporte la MAP.

Quant au volume des transferts de fonds transitant par les établissements de paiement, il a progressé de 10% à 29,3 MMDH. Ces transferts, lorsqu'ils proviennent de l'étranger, sont effectués par l'entremise des plateformes de correspondants étrangers (Money Transfer Operators).

La répartition par origine des transferts de fonds internationaux opérés par ces sociétés fait ressortir une part prédominante de l'Europe (64%) et des pays du Golfe (20%) qui s'est stabilisée par rapport à 2018. La part de l'Amérique

du Nord s'est renforcée d'un point à 10% au détriment de celle de l'Afrique (4%). Les 10 premiers pays émetteurs représentent 85% des transferts.

Ces transferts ont été destinés, pour près de la moitié, aux 3 grandes régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, a fait savoir la même source.

S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces sociétés, leur volume a totalisé près de 34,8 MMDH à fin 2019, contre 32,7 MMDH une année auparavant (+6%). Sur ce total, 24,3% sont émis à partir de Casablanca, contre 20% en 2018.

Sur les 19 établissements de paiement, 15 ont été agréés pour offrir des produits et services de paiement, dont 6 ont démarré cette nouvelle activité de paiement, a précisé le rapport, soulignant que

ces établissements ont ouvert, à fin 2019, 514.827 comptes de paiement auxquels s'ajoutent 371.116 comptes électroniques (m-wallets) tenus par les banques qui ont également lancé des produits de paiement mobile.

En ce qui concerne les banques, la quasi-totalité des m-wallet, adossés à des comptes bancaires, sont détenus par des particuliers, a relevé le rapport, indiquant que les comptes détenus par des commerçants acceptants sont au nombre de 1.151.

Pour ce qui est des établissements de paiement, le rapport a fait ressortir que les comptes de niveau 2 (solde inférieur à 5.000 dhs) représentent 48% des comptes ouverts, suivis des comptes de niveau 1 (solde < 200 dhs) à hauteur de 43%, les comptes de niveau 3 constituent 7% de ces comptes. Ainsi, les

commerçants acceptants et les agents détaillants ont ouvert 11.236 comptes.

Depuis le démarrage de leur activité, les établissements de paiement ont collecté 81,8 MDH via des versements au niveau des comptes de paiements, a ajouté le rapport, relevant que les transactions via mobile, essentiellement des transferts de fonds de particulier à particulier se sont établis à 14,6 MDH pour celles opérées via les établissements de paiement et 17,6 MDH pour celles opérées à travers les banques.

A fin 2019, le solde des comptes de paiement s'est établi pour sa part à 9,7 MDH répartis entre les comptes de niveau 3 (64%), les comptes de niveau 2 (21%), les comptes de niveau 1 (1%) et ceux détenus par les commerçants et agents détaillants (14%).



16^{ème}
rapport annuel
sur la supervision
bancaire de Bank
Al-Maghrib

Le secteur des fruits rouges a besoin de "reconnaissance et d'encouragement"

Le secteur des fruits rouges, qui a pu réaliser des performances courant de cette année, a besoin de "reconnaissance et d'encouragement", affirme la Confédération marocaine de l'agriculture et de développement rural (COMADER).

Grâce aux efforts déployés par les ouvriers, les techniciens, les gérants et les investisseurs dans la filière, rapporte la MAP, le secteur des fruits rouges a pu réaliser des performances au courant de cette année, notamment le maintien, durant la crise sanitaire, de 100.000 emplois directs, payés par leurs employeurs sans recours aux indemnités CNSS prévues par le Fonds de solidarité Covid-19,

et l'export en 2019-2020 de 170.000 tonnes de fruits rouges, soit une augmentation de 24% par rapport à l'année précédente, ce qui a permis une rentrée de devises de 6,5 milliards de dirhams, en augmentation de 32% par rapport à l'année dernière, précise la Confédération dans un communiqué.

A travers ces performances, qui ont été réalisées dans le strict respect des mesures sanitaires, la filière des fruits rouges s'est imposée sur l'échiquier international et dispose d'un énorme potentiel de production non encore exploité et d'un important potentiel d'exportation vers des pays non encore explorés, poursuit la même source.

"Par conséquent, les investisseurs dans cette filière ont besoin de reconnaissance et d'encouragement", exhorte la Comader.

Les dirigeants des unités de production, relève le communiqué, sont dans leur ensemble parfaitement conscients du danger et de la gravité de la pandémie du Covid-19 et du risque que peut engendrer la propagation de foyers de contamination au sein de leurs unités, notant qu'ils prennent, par conséquent, toutes les dispositions pour maintenir leurs unités de production indemnes de toute propagation.

"L'expérience que nous vivons actuellement aussi bien à l'échelle nationale qu'au ni-

veau international montre que le risque zéro n'existe pas et que des foyers de contamination peuvent toujours apparaître malgré toutes les mesures sanitaires prises", ajoute le communiqué.

Aussi, la Comader demande de "permettre, dans le strict respect des mesures sanitaires, aux professionnels d'accéder à leurs fermes et à leurs unités de production afin de leur permettre de préparer la campagne export 2021, qui accuse déjà un retard important, et ce au profit de nos concurrents du pourtour méditerranéen qui, eux aussi, font face à la propagation du virus mais qui bénéficient du soutien de leurs autorités".



Béni Mellal-Khénifra

Un développement soutenu et constant

La région de Béni Mellal-Khénifra a connu une cadence soutenue et accélérée de son développement, grâce au lancement de plusieurs chantiers de grande envergure dans divers domaines et qui auront, sans nul doute, des retombées positives sur la vie quotidienne et le bien-être des Mellalis.

Les habitants de la région de Béni Mellal-Khénifra célèbrent ainsi, cette année, la Glorieuse Fête du Trône tout en étant convaincus des efforts colossaux consentis pour la mise à niveau de cette région, ainsi que des initiatives multiples entreprises pour le développement de son secteur agricole en particulier, compte tenu des énormes potentialités agricoles dont regorge la plaine de Tadla.

Ainsi la région a connu un développement, tous azimuts, conformément à l'essor d'un nouveau modèle de développement et dans le cadre du renforcement du processus de mise en œuvre de la régionalisation avancée et de la restructuration complète des programmes et politiques publics pour assurer une vie décente aux citoyens.

L'agriculture est, ainsi, devenue une locomotive de croissance, en ce sens qu'elle contribue de manière significative au tissu économique national, surtout, en ce qui concerne les principales filières végétales et animales, avec une contribution de l'ordre de 30% pour certaines semences, de 28% pour les betteraves sucrières, de 20% pour les agrumes, de 15% pour les oliviers et de 16% pour les produits laitiers en plus de 14% pour la viande rouge.

Dans ce sens, et dans le cadre du Plan agricole régional (PAR), 102 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) pour un montant global de 5,7 milliards de DH, en plus de la plantation de 47 mille hectares, dont 30 mille ha d'oliviers et la construction de 48 unités pour la valorisation et la généralisation de l'utilisation de semences sélectionnées et la mécanisation de la chaîne agricole dans la région.

Cette importante dynamique agricole dans la région, après dix ans seulement du lancement du PAR, s'explique par les importants efforts consentis par la Direction régionale de l'agriculture (DRA) pour la mise sur pied de ces projets.

Suivant cette dynamique, le comité régional de Béni Mellal-Khénifra a approuvé, au cours de l'année écoulée, 14 projets pour un investissement total de 695 millions de DH, concernant plusieurs secteurs dont les services (6 projets), le secteur du tourisme avec deux projets, le secteur de la santé avec trois projets, et les secteurs de l'enseignement privé, de l'industrie alimentaire et du logement avec un projet chacun.

Au volet des infrastructures sanitaires, un protocole d'accord pour le renforcement et la réhabilitation

des infrastructures de santé dans la région de Béni Mellal-Khénifra, pour un montant global de plus de 900 millions de DH, a été scellé entre plusieurs parties, dans l'optique de renforcer et de promouvoir un système régional de santé intégré, résilient et répondant au souci d'accessibilité aux soins.

Ce protocole d'accord, qui couvre la période 2020-2024 porte sur la construction et l'équipement d'un hôpital rattaché au Centre hospitalier régional de Béni Mellal, d'une capacité de 250 lits et pour la construction du Centre hospitalier provincial d'Azilal d'une capacité de 120 lits. Il prévoit aussi la construction et l'équipement d'un hôpital régional pour les maladies mentales et psychiatriques de 120 lits à Béni Mellal, la construction d'un Institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé dans la province, outre la construction et l'équipement d'un Centre régional de rééducation dans la ville.

La région qui continue de vivre au rythme de ses projets structurants a également connu la signature de quatre conventions de partenariat dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, d'un montant global de plus de 2,2 milliards de dirhams. La première convention concerne le programme à moyen terme relatif à l'amélioration de l'offre éducative dans la région, signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le conseil de la région de Béni Mellal-Khénifra, la Wilaya de la région ainsi que l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Béni Mellal-Khénifra, pour un montant global de plus de 1,7 MMDH.

La deuxième convention a été signée entre le conseil de la région de Béni Mellal-Khénifra et l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) pour un montant global de 340 millions de dirhams (MDH) et à travers laquelle, les parties s'engagent à créer la Cité des métiers et des compétences. Le but étant d'offrir une place de choix à la région dans le domaine de la formation professionnelle, à travers la mise en place de cette Cité dédiée à des métiers de nouvelle génération, multipolaires et interdisciplinaires.

La troisième convention a été conclue entre la Wilaya de la région, l'Université Sultan Moulay Slimane et le conseil provincial d'Azilal, pour un coût de 100 MDH en vue de la création, dans la province d'Azilal, d'un noyau universitaire multidisciplinaire qui permettra aux élèves de cette province de poursuivre leurs études supérieures sans être contraints d'aller dans d'autres villes.

Quant à la 4ème convention de partenariat, elle a été conclue entre le ministère de tutelle, le Groupe

OCF, le conseil municipal de la ville de Fkih Ben Salah, le conseil régional de Béni Mellal-Khénifra et l'Université Sultan Moulay Slimane, d'un montant de 80 MDH pour la construction de l'École supérieure de technologie (EST). La création de cette école offrira une pluralité de disciplines universitaires et de spécialités aux habitants de la ville et des régions avoisinantes.

Ces conventions qui témoignent de l'intérêt particulier accordé par le Royaume au secteur de la formation et de l'éducation, s'inscrivent dans le

cadre de la concrétisation d'un partenariat nouveau, pour soutenir les secteurs de l'éducation et de formation professionnelle dans l'ensemble des régions du Maroc.

Parmi les projets les plus structurants de la région, figure, également, le projet phare relatif à l'autoroute Marrakech-El Kelaâ des Sraghna-Béni Mellal-Khénifra d'une enveloppe budgétaire d'environ 12 milliards de DH et qui est de nature à renforcer les infrastructures et le tourisme dans la région.

Un autre projet structurant est

celui signé par le conseil de la région qui a récemment approuvé un contrat-programme avec l'État pour la mise en œuvre des projets prioritaires du programme de développement régional 2020-2022, d'une valeur totale de plus de 7,9 milliards de DH englobant pour la première fois de l'histoire de la région, la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) et d'une faculté de médecine dans la région. Le but étant de développer l'offre de santé au niveau de cette partie du territoire national.



A l'occasion de la Fête du Trône

Abdeljoud Balafrej et Salah Eddine Balafrej ont l'insigne honneur de présenter, au nom du groupe hôtelier et immobilier Ahlen, à SA GLORIEUSE MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI leurs vœux déférents de santé, de bonheur et de prospérité. Ils saisissent également cette occasion pour présenter leurs meilleurs vœux à son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, à son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, ainsi qu'à l'ensemble de la Famille Royale.

À l'occasion du 21^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement
au Glorieux Trône Alaouite.



www.ocpgroup.ma



Des projets lancés à Tata à l'occasion de la fête du Trône

Des projets de développement ont été inaugurés ou lancés, lundi à Tata, à l'occasion de la célébration du 21^e anniversaire de la fête du Trône.

Dans ce cadre, le wali de la région de Sous-Massa, gouverneur de la préfecture d'Agadir-Ida Outanane, Ahmed Hajji, et le gouverneur de la province de Tata, Salah Eddine Amal ont lancé les travaux de construction et d'aménagement de la première tranche du service des urgences relevant de l'hôpital provincial de Tata, pour un montant global de 12,16 MDH.

Edifiée sur une superficie de 908 m², cette nouvelle infrastructure permettra de rapprocher les prestations sanitaires des citoyens et leur éviter de se déplacer vers d'autres régions.

Dans le même cadre, le wali et la délégation l'accompagnant ont procédé au lancement des

travaux d'élargissement et de qualification du service actuel des urgences et de ses deux laboratoires, pour une enveloppe budgétaire de 3.500.000 DH.

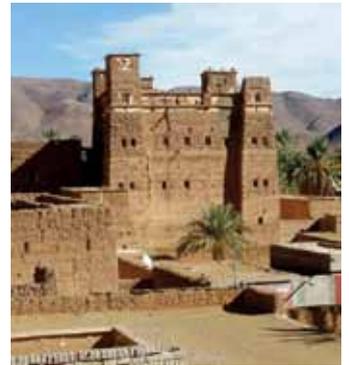
A la même occasion, deux projets d'investissement, lancés par des jeunes avec le soutien de l'INDH, ont été inaugurés. Le premier est un projet de fabrication de décors et œuvres d'art qui a nécessité une enveloppe de 205.000 DH dont 143.500 DH comme contribution de l'INDH.

Le deuxième projet est un restaurant moderne réalisé pour un coût global de 270.000 DH, dont la contribution de l'INDH s'élève à 189.000 DH.

Les responsables se sont informés, aussi, de l'état d'avancement du projet de lutte contre le danger des inondations pour un chiffre global

de 4 MDH, ainsi que d'un projet sur la protection d'Agadir Ouzrou contre les inondations pour un investissement de 4,68 MDH. Ils ont pris connaissance d'un projet pour la protection de la commune de Foun Zguid contre les inondations pour un montant global de 17,97 MDH et un autre axé sur la lutte contre les inondations au niveau des douars de Kasbat Sidi Abdellah Ben Mbarek (12,19 MDH).

Le wali et la délégation l'accompagnant se sont enquis de l'état d'avancement des travaux du projet d'assainissement liquide des quartiers relevant de la commune de Tata (56 MDH) et ont suivi une présentation sur les données techniques relatives à un projet d'approvisionnement en électricité solaire de douars aux communes de Takmout et Takzmirt pour un montant de 4.200.000 DH.



A l'occasion du 21^{ème} anniversaire de l'accession au trône de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

La Directrice Générale et l'ensemble du personnel de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ont l'insigne honneur de présenter à SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU LE GLORIFIE leurs meilleurs vœux déferents, de santé et de longue vie, ainsi qu'à SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives.

Oriental : Le processus de développement sur les bons rails

Le lancement, fin juin dernier, des travaux de construction de la Cité des métiers et des compétences (CMC) de l'Oriental, est un événement révélateur de l'importance accordée à l'élément humain en tant que pilier essentiel du processus de développement que connaît la région. L'Oriental, cette terre pleine de potentialités dont les habitants célèbrent la Fête du Trône en suivant attentivement le rythme des réalisations en cours, comme le nouveau port Nador West Med, l'aménagement de la lagune de Marchica et les différents projets visant à améliorer la connectivité de la région. Toute une dynamique de développement basée sur les projets structurants qui devra, dans quelques années, changer le visage de la région et permettre un décollage économique qui en fera une des locomotives du Maroc.

Dans cette optique, il faut préparer l'élément humain et les cadres et professionnels de l'avenir. La CMC de l'Oriental, qui sera basée à Nador, vient répondre à cette demande et opérer un saut qualitatif et quantitatif à la formation professionnelle et la promotion des compétences, sans oublier le rôle joué dans ce sens par les différents établissements relevant de l'Université Mohammed Premier.

Dotée d'un investissement global de 360 millions de dirhams (MDH), dont une contribution de la région de l'Oriental de 90 MDH, la Cité s'étalera sur un terrain de 12 hectares et accueillera 2.920 stagiaires par an, leur offrant la possibilité de se former dans 8 secteurs, avec un choix de 74 filières, dont 58% correspondant à de nouvelles spécialités, selon les données de l'OFPPPT.

Les infrastructures de la Cité se composent d'espaces pédagogiques et de vie, avec des structures communes, utilisées par les stagiaires des différentes spécialités (Centre de langues et soft skills, Career center, Espace de coworking, FabLab, Digital factory, Incubateur, Médiathèque, ...) ainsi que 8 pôles sectoriels, dédiés à l'apprentissage des métiers, à savoir les pôles industrie, gestion et commerce digital et offshoring, tourisme et hôtellerie avec un hôtel pédagogique, agriculture, Santé avec une unité de soins réels, BTP et services à la personne et à la communauté.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme des Cités des métiers et des compétences qui prévoit la réalisation de 12 CMC au niveau des différentes régions du Royaume. Sur un autre plan, mais toujours dans la même logique de réunir les conditions d'un décollage économique et social durable, le début de l'année 2020 a été marqué par l'annonce des projets prévus pour la région de l'Oriental dans le cadre du Plan national d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation 2020-2027, dont la convention-cadre a été signée le 13 janvier devant SM le Roi Mohammed VI. Pour la région de l'Oriental, ce plan prévoit, entre autres, une enveloppe de 3 milliards de dirhams (MMDH) pour la construction de grands barrages, dont Targa Ou Madi (province de Guercif, pour une capacité de 287 millions de m³), Machraa Saïsaf (province de Berkane, 600 millions de m³) et Beni Aziman (province de Driouch, 45 millions de m³), en plus du projet de surélévation du barrage Mohammed V (province de Nador), qui permettra d'augmenter à près de 1 milliard de mètres cubes la capacité de retenue de cette infrastructure contre 240 millions de m³ actuellement. La dynamique de développement de l'Oriental se dote donc de bases solides, à même d'assurer la durabilité et l'efficacité des projets actuels et futurs de cette région, vouée à un avenir très prometteur compte tenu de son potentiel naturel et humain riche et diversifié. Parallèlement, les différentes provinces de la région accompagnent cet essor à travers des projets d'aménagement urbain, de restauration et de valorisation du patrimoine culturel et de mise à niveau du tissu économique et social, sans oublier le désenclavement du monde rural, avec une contribution remarquable du Conseil de la région.

La machine est en marche pour permettre à l'Oriental de se hisser, conformément aux Hautes orientations Royales visant un développement intégré de cette région, à une place de choix parmi les régions du Maroc.



À L'OCCASION DU 21^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VŒUX LES PLUS DÉTÉRENTS.

À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI.

À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,

À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,

ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISISSEONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT
INDÉTECTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE



Le sport, un secteur stratégique pour le développement du Maroc sous le règne de SM le Roi Mohammed VI

Le sport national s'est imposé, grâce aux nombreux chantiers lancés à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, comme un des secteurs stratégiques contribuant à la dynamique de développement du Royaume.

Le règne de SM le Roi a été marqué par l'élaboration d'une véritable feuille de route visant à valoriser la chose sportive à différents niveaux, en s'appuyant sur les Hautes orientations du Souverain contenues notamment dans les messages adressés aux participants aux différents forums continentaux et internationaux organisés au Maroc et à l'étranger.

C'est ainsi que la lettre adressée par SM le Roi Mohammed VI aux participants aux deuxième Assises nationales du sport à Skhirat (octobre 2008) a souligné la nécessité de consacrer la pratique sportive comme un des droits fondamentaux de l'Homme et d'y faciliter l'accès aux hommes et aux femmes de toutes les franges de la société.

En phase avec l'esprit de la lettre Royale, le ministère de la Jeunesse et des Sports a élaboré une stratégie ambitieuse à même d'impulser le sport national dans le but de répondre aux attentes, à travers la Vision prospective 2020 visant à faire du Royaume une terre par excellence de sport et une pépinière de champions.

Le sport représente un axe essentiel dans les différents plans et programmes du gouvernement, ce qui reflète clairement la ferme détermination du Souverain à octroyer au sport une place de choix et un rôle fondamental à la fois dans la vie des citoyens et au service de la nation.

D'autant que le sport, qui bénéficie de l'appui du gouvernement, des collectivités locales et des différents acteurs socioéconomiques, constitue désormais un important levier économique et un terrain fertile pour les investissements et la création d'emplois, en plus de son rôle actif dans le rayonnement du Maroc sur la scène internationale.

La Haute sollicitude de SM le Roi est notamment illustrée par le lancement et l'inauguration par le Souverain de nombreuses infrastructures sportives, l'établissement d'une feuille de route pour la promotion du secteur du sport et de la jeunesse tournée résolument vers la mobilisation des moyens financiers, la qualification de l'élément humain et la réalisation d'infrastructures omnisports et de centres socio-sportifs de proximité.

Autre manifestation de la volonté de SM le Roi Mohammed VI de fournir un espace optimal pour une pratique sportive saine est l'inauguration en décembre 2019 du Centre national de football de Maâmoura après sa rénovation et sa réhabilitation. Le Souverain a, par ailleurs, bien voulu baptiser cet édifice sportif de son Auguste Nom "Complexe Mohammed VI de football".

Structure intégrée dédiée à la performance et au développement d'une pratique footballistique de haut niveau, ce complexe, réalisé par la Fédération Royale marocaine



de football, traduit la Haute sollicitude dont le Souverain n'a eu de cesse d'entourer le sport et la jeunesse et Sa volonté d'assurer aux professionnels du football national toutes les conditions de réussite et de succès pour qu'ils puissent représenter leur pays comme il se doit.

C'est également sous le règne de SM le Roi Mohammed VI que fut constitutionnalisé, pour la première fois dans l'histoire du Royaume, le droit au sport comme un des droits fondamentaux de l'Homme.

Ainsi, la Constitution de 2011 a consacré le sport en tant que droit fondamental et a défini le rôle et la responsabilité de l'Etat et des institutions publiques et des collectivités territoriales dans l'encadrement de la pratique sportive.

Et afin de moderniser le cadre juridique du sport national, mettre en œuvre une réforme globale et adapter l'arsenal juridique du sport à l'évolution des lois sportives au niveau international, les décrets d'application de la nouvelle loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports ont été publiés permettant ainsi de s'aligner sur les meilleures pratiques en vigueur.

Comme indiqué dans le préambule de cette loi, le développement du sport est le premier jalon dans le processus d'édification d'une société démocratique et moderne, processus qui constitue l'un des grands projets de société engagés par Sa Majesté Mohammed VI depuis son accession au Trône de Ses glorieux ancêtres.

Le sport revêt une importance essen-

tielle pour toute société aspirant à répandre les valeurs de patriotisme, de citoyenneté, de solidarité et de tolérance. Il constitue à ce titre un levier de développement humain

et d'épanouissement de toute personne, un élément important de l'éducation et de la culture et un facteur déterminant de santé publique.

Les chutes du Niagara et la tour CN aux couleurs du drapeau marocain

Les chutes du Niagara et la tour du Canadien national (CN Tower) seront illuminées vendredi aux couleurs du drapeau marocain à l'occasion de la célébration du 21ème anniversaire de l'accession au Trône de S.M le Roi Mohammed VI.

Ces événements sont organisés à l'initiative de l'ambassade du Royaume au Canada, du Consulat général du Maroc à Montréal, de l'Association marocaine de Toronto et de l'Association de la communauté juive marocaine de Toronto.

"Les chutes de Niagara Falls et la CN Tower seront illuminées avec les couleurs du Royaume vendredi 31 juillet à 22 heures", indiquent les organisateurs dans un communiqué. Les deux événements peuvent être suivis en direct sur les liens suivants: Chutes Niagara: <https://www.cliftonhill.com/niagara-falls/livcam>, CN Tower: <https://www.cntower.ca/en-ca/home.html#earthcams>

Faisant partie des plus puissantes chutes d'eau au monde, les célèbres chutes du Niagara forment une frontière naturelle entre le Canada et les Etats-Unis. Située dans le centre de Toronto, la Tour CN offre un superbe panorama du haut de ses 553,33 m qui attire chaque année près de 1,5 million de visiteurs.



Casablanca-Settat: Forte dynamique et grands projets structurants

La région de Casablanca-Settat, qui connaît une forte dynamique tous azimuts, poursuit la réalisation de grands projets structurants dans différents domaines, pour la relance du développement local, et constitue, à juste titre, le cœur battant du pays.

En commémoration de la glorieuse Fête du Trône, la région, qui dispose d'atouts spécifiques, contribue amplement au renforcement du développement dans différents domaines, dont la santé, l'agriculture, les infrastructures et la culture.

La région, qui compte le taux démographique le plus élevé au niveau national, n'aurait pas pu accéder au leadership si elle ne disposait pas de grandes potentialités, notamment pour ce qui est des ressources humaines dynamiques et qualifiées. Il y a lieu de citer, dans le cas présent, un mémorandum publié en mai dernier par le Haut-Commissariat au plan (HCP) indiquant que 5 régions du Maroc comptent 72% de l'ensemble de la population active âgée de 15 ans et plus, au niveau national, la région de Casablanca-Settat étant en tête avec 22,7%.

L'élément humain qualifié, outre les opportunités locales, constituent la clé de voûte pour drainer davantage d'investissement en matière d'industrie aéronautique et automobile.

Tout récemment, dans le contexte de Covid-19, la région est apparue comme principal producteur d'équipements médicaux dont les masques de protection et les ventilateurs artificiels, 100% marocains, vu qu'un ensemble d'unités industrielles se sont rapidement converties à cette production ayant permis au Maroc de réaliser son auto-suffisance et de parvenir à les exporter vers des pays européens et les offrir à des pays africains. La région a également renforcé les unités d'accueil des patients, à travers la mise en place d'hôpitaux de campagne, en tant que mesure préventive pour faire face à toute éventualité.

Dans le domaine de l'agriculture, la région poursuit ses réalisations matérialisées par une importante production de légumes et de fruits couvrant les quatre saisons de l'année, destinée aux différentes zones de la région et aux unités agro-alimentaires.

En matière d'élevage du cheptel, et à l'approche de l'Aïd Al Adha, les opportunités de la région ont refait surface, la direction régionale d'agriculture ayant annoncé récemment que le nombre de têtes de bétail devrait atteindre dans la région de Casablanca-Settat quelque 1.450.000 têtes d'ovins et de caprins dont environ 60% de race Sardi, principalement dans les provinces de Settat et Berrechid.

Le cheptel au niveau de cette région est réparti en 560.000 têtes à Settat, 210.000 têtes à Berrechid, 250.000 têtes à Benslimane, 200 000 têtes à Sidi Bennour, 165.000 têtes à El Jadida, 3.000 têtes à Casablanca, 70.000 têtes à Médiouna-Nouaceur, et 15.000 têtes à Mohammedia.

En outre, suite aux répercussions du déficit pluviométrique, au titre de la saison agricole 2019-2020, la direction régionale a adopté une série de mesures visant à assurer la stabilité des prix des aliments de bétail, la préservation des ressources animales, l'accompagnement et l'assistance des agriculteurs. Ainsi, les éleveurs ont bénéficié jusqu'au 14 juillet de 440.000 quintaux d'orge subventionnés sur un total de 1 million de quintaux consacrés à cette région jusqu'au mois de septembre prochain.

Sur un autre registre, la région a connu la réalisation de projets routiers, de ponts et de

tunnels, outre l'amélioration des services du transport urbain, notamment dans la ville de Casablanca. Puisque le développement local va de pair avec l'investissement, la première réunion du Centre régional d'investissement (CRI) en date du 7 décembre 2019 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la loi 47.18 relative à la réforme de ces institutions. Les intervenants ont souligné, à cette occasion, que les nouvelles missions du CRI

doivent œuvrer à consolider la position de Casablanca-Settat en tant que locomotive de l'économie nationale, en offrant l'assistance, le soutien et l'accompagnement des projets d'investissement, outre le développement de l'offre territoriale, en concertation avec les différents partenaires et opérateurs économiques de la région.

Sur le volet culturel, la région a connu, avant la prolifération du nouveau coronavirus,

une grande dynamique qui s'est traduite par la diversité d'activités organisées dans plusieurs parties de la région, qui se sont poursuivies par la suite à distance. La région a depuis toujours constitué un vecteur de développement, aussi bien local que national, un rayonnement qui s'est étendu au-delà des frontières du pays, de par la réputation que cette région s'est forgée à travers la qualité des œuvres présentées de mieux en mieux.

Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري والخرائطية

Fête du Trône



**A L'OCCASION DU 21^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU LE GLORIFIE,**

**le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de
la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ont l'insigne honneur de
présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déferents
au GUIDE SUPREME DE LA NATION.**

**Puisse Dieu accorder longue vie à SA MAJESTE LE ROI et le combler en
les personnes de Son Altesse Royale le PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, de
Son Altesse Royale la PRINCESSE LALLA KHADIJA et de Son Altesse Royale le PRINCE
MOULAY RACHID, ainsi que de tous les membres de la FAMILLE ROYALE.**

Les salles obscures au Maroc en berne, le milieu s'inquiète



Les salles de cinéma subissent de plein fouet les conséquences néfastes de la pandémie du nouveau coronavirus. Rideaux baissés depuis le début de cette crise, elles devraient encore prendre leur mal en patience car la reprise de l'activité n'est pas encore à l'ordre du jour pour bon nombre d'exploitants de salles obscures.

Avec une situation économique calamiteuse, le milieu cinématographique s'inquiète et s'interroge sur son avenir. La filière risque en fait de passer une période encore plus difficile, même si l'optimisme reste de mise.

Les propriétaires des salles, maintenues en zone rouge, croquent sous les charges, tel est le cas de Pierre-François Bernet, directeur général du ciné Atlas Holding, dont les pertes sont estimées à 1,5 million de dirhams (MDH).

Rationnel, cet entrepreneur déplore, dans une déclaration à la MAP, l'absence de visibilité concernant la réouverture, soulignant que le plan de relance doit être déployé à la bonne date. "Si on rouvre trop tôt, on n'aura personne", a-t-il expliqué. "La raison, c'est de rouvrir quand on sait qu'on aura le minimum de public", a-t-il dit, précisant, dans ce sens, que la majorité attend les films des grands studios, qui ont, quasi tous, décalé leurs sorties à 2021.

Plusieurs cinémas qui ont rouvert à l'étranger veulent refermer, sachant que le secteur cinématographique est extrêmement important dans ces pays, a relevé le propriétaire du ciné Atlas. "Au Maroc, la taille du marché de l'exploitation n'est pas gros, on peut le sauver à moindre frais", a souligné M. Bernet, saluant, à ce propos, le soutien apporté par l'Etat marocain au secteur.

Certes, le confinement a affecté amplement le domaine cinématographique, notamment dans sa dimension festival et production, a indiqué, de son côté, la présidente de l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme (ARMCDH), Fadoua Maroub, estimant que le 7ème art joue un rôle central dans le rayonnement culturel du pays.

Les recettes des salles obscures ont été ardemment atteintes par la crise actuelle, et les incidences économiques et sociales pèsent lourdement sur tous les acteurs du secteur, a-t-elle précisé.

Pour autant, pendant toute la période du confinement, il y a eu un accompagnement des distributeurs, des producteurs et des différents acteurs culturels pour proposer des offres en termes de cinéma en ligne, a-t-elle noté.

Depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, le Centre cinématographique marocain (CCM) a mis en ligne une série de longs métrages marocains sur son site web. "Beaucoup de personnes qui n'auraient jamais vu des films marocains, notamment les anciens films, ont eu l'opportunité de les voir et les revoir en virtuel", a-t-elle dit. Or, les plateformes numériques ne peuvent jamais remplacer les grands écrans, car il s'agit d'une autre dynamique sociale, a affirmé la présidente de l'ARMCDH qui a décidé, à son tour, de se tourner vers le digital pour assurer son rendez-vous annuel "La nuit blanche du cinéma et du droit à l'environnement", mais cette fois-ci de manière virtuelle.

Même s'il élargit la cible, le digital ne peut pas remplacer la rencontre entre public, le contact direct avec les

gens, l'échange, le débat et la magie du grand écran, dans un espace physique partagé, a noté Mme Maroub.

Dans le futur, le développement de la culture de la diffusion des films en ligne peut être une action parallèle au grand écran, a-t-elle poursuivi.

La fermeture temporaire des salles de cinéma a touché également les services offerts en interne (billetterie, confiserie, publicité, location de salles...) et les commerces des environs. Leurs propriétaires continuent de subir des pertes considérables et ne cachent pas que leur chiffre d'affaires a été très affecté sur l'ensemble des recettes. "L'impact de la crise sur le secteur est de grande ampleur", a fait observer Kamal, propriétaire d'un restaurant à proximité d'une salle de cinéma à Rabat, et dont la majorité de sa clientèle était des passionnés du 7ème art qui prenaient des repas à leurs sorties des salles.

"C'est toute une chaîne qui est touchée brutalement par la pandémie", a-t-il déploré. "Pour que la filière redémarre sereinement, il faudra regagner la confiance du public", a-t-il poursuivi, soulignant que la santé des clients et des téléspectateurs prime.

"Post-ouverture, les cinéphiles, dont le rituel est cassé actuellement, doivent laisser l'habitude de regarder les films sur leurs télévisions ou ordinateurs chez eux", a-t-il suggéré.

Pour une reprise saine, les propriétaires des salles au Maroc auront besoin de moyens financiers énormes, pas seulement pour appliquer les nouvelles mesures sanitaires, mais également pour renforcer la communication et attirer le public de nouveau en salles.

C'est dans cette perspective que le ministre de la Culture, de la Jeunesse et

des Sports, Othman El Ferdaous, a annoncé, en début du mois de juillet, via sa page Facebook, l'adoption d'une série de nouvelles "mesures de résistance" en faveur du cinéma en consacrant une enveloppe de 10 MDH au profit des salles de cinéma.

Ces mesures concernent la prise en charge de certains coûts fixes des salles de cinéma engagés sur la période allant de mars à juin 2020 et n'ayant pas pu être amortis du fait de la crise sanitaire, ainsi que le versement aux exploitants d'une prime exceptionnelle à la réouverture des salles, équivalente à un mois de chiffre d'affaires pour accompagner la reprise d'activité, conditionnée au respect des normes sanitaires et à l'engagement de garder la salle ouverte au moins 18 mois, a expliqué le ministre.

Au régime depuis des mois, les accros aux salles de cinéma ont hâte de s'y installer de nouveau et profiter des films sur écran géant. "L'ambiance conviviale et de détente qui règne dans les salles me manque terriblement", un sentiment que partage une passionnée du cinéma, qui avait l'habitude de les fréquenter chaque vendredi soir avec sa petite famille. "Je croise mes doigts pour que ça ne demeure pas ainsi et que ça rouvre le plus tôt possible. J'ai envie aussi d'apporter mon soutien au secteur qui a été amplement touché par la crise", a-t-elle ajouté.

Pour les passionnés d'art cinématographique, tout n'est pas obscur et beaucoup misent sur les mois prochains. En attendant de connaître le nouveau cadre sanitaire des salles, les mordus du 7ème art espèrent une offre de films alléchante qui répondra adéquatement à la demande et aux besoins de tous les goûts cinématographiques.

“Racines”, l’ultime tableau de Van Gogh, livre son secret



“**R**acines”, l’ultime tableau qu’a peint Vincent Van Gogh le jour de sa mort, a livré son secret: une ancienne carte postale a été retrouvée montrant un taillis où figurent les mêmes racines, a révélé mardi le directeur scientifique de l’Institut Van Gogh d’Auvers-sur-Oise.

La découverte a été faite alors qu’il classait tranquillement chez lui des documents pendant le confinement en avril, a expliqué Wouter van der Veen. “Mon oeil a été accroché par un détail sur une carte postale, un détail qui figurait sur le dernier tableau de Van Gogh”. “La configuration des racines et des troncs sur la carte postale correspondait à celle sur le tableau”.

Sur la carte postale datant de 1900-1910, figure un coteau couvert d’un taillis avec des troncs et des racines. Cet expert de Van Gogh a en-

suite étayé sa trouvaille dans un livre, “Attaqué à la racine”. Il a fallu quelques semaines au Musée Van Gogh d’Amsterdam pour valider la découverte.

Mardi, a eu lieu à Auvers-sur-Oise, en présence d’Emilie Gordenker, directrice générale du Musée Van Gogh, l’inauguration du site exact de la réalisation du chef d’œuvre, qui sera protégé par une structure de bois temporaire, et pourra devenir un lieu de pèlerinage, à 150 mètres de l’auberge où le peintre résidait, atteint de crises de folie.

Cette toile “avait donné cours à toutes sortes de théories, sur le fait par exemple qu’il aurait signé un tableau marquant le début de l’art abstrait, de l’art nouveau”, a relevé le chercheur. “Ce tableau, peint peu avant qu’il se tire une balle dans le ventre, le 27 juillet 1890, était indéchiffrable, car le lieu de la réalisation était impossible

à situer”.

Certains “avaient envie que Van Gogh soit victime de la société plutôt que l’auteur de sa vie et de sa mort”, a-t-il observé.

Mais ce tableau est “un testament, une lettre d’adieu. Le taillis symbolise pour lui la lutte de la vie. On en récolte les troncs et, de la souche, de nouvelles pousses apparaissent”. “Il y a une cohérence: c’est le thème de la vie et de la mort. Depuis un an, le suicide était une option pour Van Gogh. Cela élimine toutes ces théories foireuses, qui n’ont pas fait de bien à sa mémoire, comme celle affirmant qu’il aurait été tué par accident par des gamins maniant un pistolet, a déclaré l’expert néerlandais. “Ce qui est extraordinaire, c’est que la souche principale qu’on trouve sur le tableau est aujourd’hui encore visible dans le taillis”, 130 ans après, s’émerveille Wouter van der Veen.

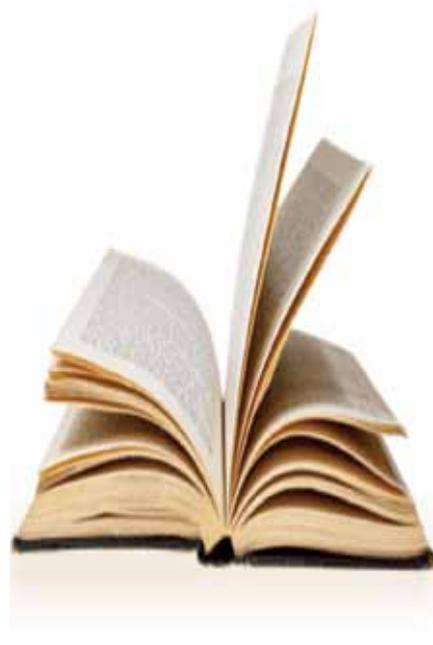
Bouillon de culture

Parution

“Les arts populaires de Taroudant : La Mémoire et l’Histoire” est le nouvel ouvrage du chercheur Ahmed Bazid Al Kansani. Ce livre de 224 pages de format moyen, comprend 14 chapitres dédiés à la présentation des arts populaires de Taroudant, ainsi qu’à la place historique “Assarag” au cœur de l’ancienne médina.

L’écrivain s’est attardé également dans son essai sur des thématiques liées notamment aux “musiciens populaires”, aux “groupes féminins de musique”, à “l’art de la Dekka Roudaniya”, et à “la danse d’Ahwach”.

De même, l’essayiste a dédié trois chapitres aux arts populaires des juifs de Taroudant à l’occasion de la fête d’Achoura, au “théâtre populaire de Taroudant”, ainsi qu’à la biographie du poète populaire “Zajjal” Moulay Mostapha Belhanafi El Alaoui, qui a vécu entre la fin de 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle et qui a marqué l’art oral roudani.



“Watchmen” en tête des nominations aux Emmy Awards



L a série “Watchmen” de la chaîne HBO, qui explore le passé raciste des Etats-Unis et les brutalités policières, a nettement dominé la sélection des Emmy Awards 2020 dévoilée mardi, avec 26 nominations au total.

Les super-héros sombres et torturés de “Watchmen” sont suivis par la comédie “La fabuleuse Mme Maisel” (20 nominations), le thriller “Ozark” (18) à égalité avec la comédie noire “Succession” (18).

Avec 15 sélections, “The Mandalorian”, première série en prise de vue réelle consacrée à l’univers de Star Wars, complète le top 5 de ces nominations, dévoilées lors d’une brève cérémonie entièrement virtuelle en raison de la pandémie de Covid-19.

Dérivée d’une série de comics créée dans les années 80 par le Britannique Alan Moore, “Watchmen” semble avoir de bonnes chances d’emporter l’Emmy Award, équivalent des Oscars pour la télévision américaine, dans la catégorie des mini-séries, où elle affrontera “Little Fires Everywhere”, “Mrs America”, “Unbelievable” et “Unorthodox.” Elle sera aussi représentée dans celles des acteurs et actrices dans une série dramatique par Jeremy Irons et Regina King.

«Watchmen» est déjà une série formidable en tant que telle, mais elle a pris une signification encore plus forte ces dernières semaines», analysait pour l’AFP Joyce Eng, spécialiste des prix pour le site In-

ternet Gold Derby, avant la publication de la sélection des Emmy Awards.

Axée sur le massacre de plusieurs centaines d’habitants noirs de la ville de Tulsa (Oklahoma) en 1921 par des émeutiers blancs, “Watchmen” plonge en effet au cœur des violences racistes et brutalités policières, des thèmes qui sont cruellement d’actualité aux Etats-Unis depuis la fin mai.

“2020 n’est pas seulement une crise sanitaire mondiale. Cette année, nous sommes aussi les témoins d’un des plus grands combats pour la justice sociale dans l’histoire”, a d’ailleurs relevé le président de l’Académie des Emmy Awards, Frank Scherma, en référence aux manifestations déclenchées par la mort de l’Afro-Américain George Floyd fin mai sous le genou d’un policier blanc, et qui se poursuivent à travers le pays depuis des semaines.

“C’est le pouvoir et la responsabilité de la télévision, non seulement d’offrir une multitude de services ou un peu de rêve, mais aussi d’amplifier les voix qui doivent être entendues et raconter les histoires qui doivent être dites”, a-t-il affirmé.

Les médias spécialisés ont souligné que la sélection 2020 des Emmy Awards avait retenu un nombre record d’artistes noirs, avec plus de 34% des 102 nominations totales. Les comédiens latino-américains sont en revanche une nouvelle fois laissés pour compte, remarque le site IndieWire.

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 23/2020/BP**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 23/2020/BP est modifié comme suit :

Le **12/08/2020 à 11 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Tabadlité à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Cinquante Quatre Mille Neuf Cent Dirhams (2 754 900,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voix électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le **11/08/2020 à 11 h 00mn** (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5948/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 24/2020/BP**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 24/2020/BP est modifié comme suit :

Le **12/08/2020 à 12 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Rettaha à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Quarante et Un Mille Cinq Cent Quatre Vingt Dirhams (2 741 580,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voix électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le **11/08/2020 à 12 h 00mn** (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5949/A

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 26/2020/BP**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 26/2020/BP est modifié comme suit :

Le **13/08/2020 à 12 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Ajellab à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Trente Deux Mille Cent Soixante Dirhams (2 732 160,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voix électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le **12/08/2020 à 12 h 00mn** (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5951/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MODIFICATIF
N° 25/2020/BP**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'avis d'appel d'offres N° 25/2020/BP est modifié comme suit :

Le **13/08/2020 à 11 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Mcharmou et Ait Hammou Ouhmad à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Quatre Cent Quarante Mille Cinq Cent Trente Dirhams (2 440 530,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voix électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane avant le **12/08/2020 à 11 h 00mn** (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B3 ; B4 et B11

N° 5950/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 43/2020

Le 25 aout 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipe ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET DE DISPOSITIFS DE SECURITE SUR LA RP4702 DU PK 0+000 AU PK27+600 ET LA RP4704 DU PK0+000 AU PK30+000, DU PK55+500 AU PK85+500 ET DU PK 105+000 AU PK 111+500. (PROVINCE DE TETOUAN).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipe ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Quarante mille (40.000,00) dirhams**

L'estimation du maître d'ouvrage est : **Deux millions huit cent douze mille huit cent (2.812.800,00) dirhams toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe ment du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Equipe ment du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
X : Signalisation et équipement de sécurité.	X.2 : Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité	2

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N° 5 952/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
et de la Recherche Scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/EXP/2020
(Séance publique)

Le 24 AOUT 2020 à 10 heures , il sera procédé à lasalle des réunions de la direction provinciale de Marrakech , située au Jnan El HartiGueliz Marrakech ,relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région MARRAKECH- SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix pour : **Achat de Matières et Fournitures d'Alimentation pour les Internats des Lycées qualifiants relevant du bassin Scolaire Ibn Abbada Marrakech en 5 lots séparés :**

Lot	OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations (Dhs TTC)		Caution Provisoire (en dhsTTC)
		minimale	maximale	
01	Achat de Produits D'Epicierie	676115.33	1 352 220.66	40 000.00 (Quarante Mille Dirhams)
02	Achat de Volailles et Œufs	468025.00	936 050.00	28 000.00 (Vingt Huit Mille Dirhams)
03	Achat de Viandes et Abats	602170.00	1 204 340.00	36 000.00 (Trente Six Mille Dirhams)
04	Achat de Légumes et Fruits	348607.00	697 214.00	20 000.00 (Vingt Mille Dirhams)
05	Achat de Pain et Pâtisserie	584748.00	1 169 496.00	35 000.00 (Trente Cinq Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières- bureau des appels d'offres à la direction provinciale de Marrakech.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres à la direction provinciale de Marrakech.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

N° 5 954/PA

ROYAUME DU MAROC
--0-00-0--
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
DU LOUKKOS-TETOUAN-

AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'appel d'offres	Objet	Caution provisoire (DH)	Estimation Administrative (TTC DH)	Date ouverture des plis
26/ABHL/2020	Gardiennage et surveillance des barrages au niveau de la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos	60 000,00	2 985 393,60	24/08/2020 à 11h00

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

■ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 5 953/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
et de la Recherche Scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 22/EXP/2020
(Séance publique)

Le 25 AOUT 2020 à 10 heures ,il sera procédé à lasalle des réunions de la direction provinciale de Marrakech , située au Jnan El HartiGueliz Marrakech ,relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région MARRAKECH- SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix pour : **Achat de Matières et Fournitures d'Alimentation pour les Internats et cantines scolaires des établissements de l'enseignement secondaire collégial relevant du bassin Scolaire Chorafa à Marrakech en 3lots séparés :**

- Lot 01 : Produits D'Epicierie
- Lot 02 : Lait et produits laitiers.
- Lot 03 : Achat De Viandes et Abats.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Lot	OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations (Dhs TTC)		Caution Provisoire (en dhsTTC)	
		minimale	maximale	EN CHIFFRES	EN LETTRES
01	Produits D'Epicierie	461 074,31	922 148,62	23000.00	Vingt trois mille dhs
02	Lait et produits laitiers	229001.88	458003.76	11400.00	Onze mille quatre cent dhs
03	Viandes et Abats	665 050,00	1 330 100,00	33000.00	Trente trois mille dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières- bureau des appels d'offres à la direction provinciale de Marrakech.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- ✓ Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres à la direction provinciale de Marrakech.
- ✓ Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

N° 5 955/PA

CONSTITUTION
Sté ABC TRANSFERT
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE D'ASSOCIE
UNIQUE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/07/2020 enregistré à SAFI, le 06/07/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE: Sté ABC TRANSFERT « S.A.R.L »
OBJET : La société a pour objet : transfert d'argent, change de devises et divers services
DUREE DE LA SOCIETE : 99 Ans à dater de sa constitution.
SIEGE SOCIAL : SAFI, N° 35 RUE IBN BATOUTA QU SADAFI
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS divisé en 100 parts de 100 DH chacune entièrement libérées et attribuées comme suit : Mr IMAD MEJDI..100 PARTS : 10.000,00 DH
GERANCE : La société est gérée par M. IMAD MEJDI pour une durée illimitée
La société sera valablement engagée par la signature de M. IMAD MEJDI
EXERCICE SOCIAL : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année
IMMATRICULATION : La société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 10535 du 14/07/2020 du tribunal de 1ère instance d SAFI.
N° 5963/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA
ECOLE NATIONALE DE

COMMERCE ET DE GESTION – CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

6F/ENCGC/2020
Le 26/08/2020 à 13h00, il sera procédé en séance publique, au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sis beau site Ain Sebaa Casablanca (à côté Marjane Ain Sebaa). BP 2725, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 6F/ENCGC/2020, ayant pour objet : LA GESTION EN CONCESSION DU CENTRE DE PHOTOCOPIE DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION CASABLANCA (lot unique)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sise au Beau site d'Ain Sebaâ, BP :2725.
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma et sur le site de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca à l'adresse suivante : www.encgCasa.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à 4 000,00 DH (Quatre Mille Dirhams).
Le montant minimum de la redevance est fixé par l'administration à 30 000,00 DH (Trente mille dirham).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
Les concurrents peuvent • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sise au Beau site d'Ain

Sebaâ, BP :2725 jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
• Soit déposés contre récépissé au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sise au Beau site d'Ain Sebaâ, BP :2725, le jour de l'ouverture des plis ;
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au service économique de l'ENCG de Casablanca ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 5964/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA
ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION – CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 7F/ENCGC/2020
Le 26/08/2020 à 10h00, il sera procédé en séance publique, au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sis beau site Ain Sebaa Casablanca (à côté Marjane Ain Sebaa). BP 2725, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 7F/ENCGC/2020, ayant pour objet : la Concession de gestion de deux Buvettes pour les enseignants et les étudiants de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Casablanca (lot unique)
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré auprès du service des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sise au Beau site d'Ain Sebaâ, BP :2725.
Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma et sur le site de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca à l'adresse suivante : www.encgCasa.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 DH (Dix Mille Dirhams).
Le montant minimum de la redevance est fixé par l'administration à 100

000,00 DH (cent mille dirham).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
Les concurrents peuvent • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca, sise au Beau site d'Ain Sebaâ, BP :2725 jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
• Soit déposés contre récépissé au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion – Casablanca sise au Beau site d'Ain Sebaâ, BP :2725, le jour de l'ouverture des plis ;
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au service économique de l'ENCG de Casablanca ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 5965/PA

ture des plis ;
• Soit déposés contre récépissé au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion – Casablanca sise au Beau site d'Ain Sebaâ, BP :2725, le jour de l'ouverture des plis ;
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au service économique de l'ENCG de Casablanca ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 5965/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENSILMANE
CERCLE DE BENSILMANE
CAIDAT ZIAIDA
COMMUNE ZIAIDA

AVIS RECTIFICATIF

de l'A.O.O N° 04/2020

Le président de la commune ziaida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre N°04/2020 que :
-La date d'ouverture des plis de l'A.O.O N° 04/2020 est reportée au **25 Aout 2020 à 10H00** au lieu du **11 Aout 2020**.
-L'objet de l'A.O.O N°04/2020 est **Travaux d'adduction en eaux potable** par bornes fontaines au douars ouled Azzouz et ouled Tarfaya de la commune ZIAIDA au lieu de **Travaux d'alimentation en eaux potable** par bornes fontaines au douars ouled Azzouz et ouled Tarfaya de la commune ZIAIDA.

Le reste est inchangé

N° 5962/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région de l'Oriental
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION PROVINCIALE JERADA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 24/08/2020 à 10h, il sera procédé dans la salle des marchés au siège de la direction provinciale de Jerada SIS quartier administratif Jerada l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° AO	Objet	Estimation	Cautionnement provisoire
10/AFI/2020	Achat de denrées alimentaires ÉPICERIE destinées aux Internats et aux cantines des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Jerada - Académie régionale d'éducation et de formation région de l'oriental. Jerada à 10H00	QUATRE MILLION TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE TROIS CENT TRENTSEPT DHS, 48 CTS TTC 4 345 337,48DHS. TTC	15 000,00 DHS Quinze MILLE DHS.
11/AFI/2020	Achat de fournitures de bureau, de reprographie et d'informatiques pour les services administratifs et les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de JERADA - Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région de l'Oriental. Jerada à 10H30	DEUX CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT DHS TTC. 227 400,00 DHS. TTC	2000,00 DHS Deux MILLE DHS.

Les dossiers des consultations peuvent être retirés du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada.ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau orcéité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions de l'article 8 du règlement de la consultation, et doivent être originales ou copies certifiées conformes.

N° 5961/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
CONSEIL PROVINCIAL DE YOUSOUFIA

AVIS MODIFICATIF

Le Président du Conseil Provincial de Youssoufia porte à la connaissance des concurrents qu'une modification aura lieu au niveau de l'appel d'offre ouvert n°2/2020/AOO/CPY relatif à l'acquisition de matériels techniques pour la protection civile –Province de Youssoufia-, et ce comme suit :

*Les échantillons, seront déposés au niveau du bureau d'ordre du Conseil Provincial de Youssoufia au plus tard le 10/08/ 2020 à 14 heures 00 Mn (Date limite).

Le reste sans changement

N° 5960/PA

CONSTITUTION
1/- Aux termes d'un acte SSP du 24/06/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Dénomination : « FLUIMAR » SARL.

Objet : Négociant.

Entrepreneur d'installations sanitaires, pour le chauffage, isothermiques, de calorifugeage ou de fumisterie industrielle.

Siege Social : Casablanca, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1.

Capital Social : 100 000,00 DHS (cent Mille dirhams).

Apport :

L'associé fait apport à la société d'une somme en espèces de savoir :

Mr : MOHAMMAD EL BAGHATI : 50.000,00 DHS

Mr : BEN MBAREK DRISS : 50.000,00 DHS

Durée : 99.

Gérance : Mr: MOHAMMAD ans à compter EL BAGHATI gérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 467555.

N° 5966/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 01/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES DES DOUARS :

TAR-GHOUNTE ET IHSSAINITEN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00dhs (trente mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 953 284,80dhs (neuf cent cinquante trois mille deux cent quatre vingt quatre dirhams et 80 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- soit les présenter par voie

électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics sera demandé.

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont : Secteur B ; Classe 5 ; Qualification : B1

N° 5967/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 02/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : AMENAGEMENT DES PISTES DES DOUARS : IRIK ALFOKANI ET IRIK ALTAHTANI

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 495952,08 dhs (quatre cent quatre vingt quinze mille neuf cent cinquante deux dirhams 08 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5968/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE ZAOUIA-

NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N°

03/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES DES DOUARS : OUIJ-DANE 1, OUIJ-DANE 2.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 dhs (Douze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 397 290,00 dhs (trois cent quatre vingt dix sept mille deux cent quatre vingt dix dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5969/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 04/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES DES DOUARS :

TABIA, BOUJERJ, IZEGHRI ET IOUFINE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 470 961,48dhs (quatre cent soixante dix mille neuf cent soixante un dirhams et 48 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5970/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 05/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE DU DOUAR TIGHZRATINE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 dhs (Huit mille

dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 266 499,60 dhs (deux cent soixante six mille quatre cent quatre vingt dix neuf dirhams et 60 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5971/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 06/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE DU DOUAR ALGOU

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 344 555,28 dhs (trois cent quarante quatre mille cinq cent cinquante cinq dirhams et 28 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5972/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE

DE CHICHAOUA

CERCLE DE MEJJAT

CAIDAT MZOUA –

ZAOUIA-NAHLIA

COMMUNE

ZAOUIA-NAHLIA

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N°

07/2020

Le 01/09/2020 à 11heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaouia-Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES DES DOUARS :

IMOU DRAGUE ET TLILT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Zaouia-Nahlia. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13 000,00dhs (treize mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 459 565,20dhs (quatre cent cinquante neuf mille cinq cent soixante cinq dirhams et 20 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.

- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêtée du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relative à la dématérialisation de la procédure des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5973/PA

STE « LA RONDE DES PETITS »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 22.07.2020 de la Sté « LA RONDE DES PETITS » SARL, au capital de 20.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Villa N°7 Rue 1 Mohamed Fouchi V.N.

* Modification de l'objet social en ajoutant à chef d'institution (Crèche).

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 28.07.2020 sous le n° de dépôt 1838/2020, et le RC n° 41 627.

LA GERANTE

N° 5979/PA

Société de Gestion – Etudes – Fiscalité & comptabilité « SOGEFCO » 7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mernissi V.N Fès LIQUIDATION DE LA SOCIETE

«MODROMA» S.A.R.L

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 09 juillet 2020, il a été établi le procès verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

• DENOMINATION : La société a pour dénomination : « MODROMA » S.A.R.L

• LIQUIDATION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale décide à l'unanimité la clôture de la liquidation de la société.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès Le 24 juillet 2020 sous N° 1810/2020 R.C : 56233.

N° 5980/PA

Constitution

« EROCIA » SARL AU Aux termes d'un acte sous-seing privé établi en enregistré à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société à SARLAU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « EROCIA » SARL AU

Objet :
• Formation
• Conseil en gestion
• Mise à disposition du personnel
• Services divers

Siège social : Le siège social est établi à 10, Rue liberté étage 3 Appartement 5- Casablanca

Durée : 99 ans.
Capital social : Le capital social s'élève à 80.000 Dhs. Il est divisé en 800 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique, à savoir :

• Mr RAKI Mustapha: 800 Parts

Gérance de la société : la société sera gérée par Mr RAKI Mustapha, et ce pour une durée illimitée. Le dépôt légal est effectué au tribunal de Casablanca le 22/07/2020 sous le n°740736.

N° 5981/PA

STE CREDIRECT.MA

Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 09/07/2020, il a été établi les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION

SOCIALE : « SOCIETE CREDIRECT.MA » SARL, Objet : CONSEIL & COURTAGE EN PRET IMMOBILIER , SIEGE SOCIAL: 59 BD ZERKTOUNI 3ème EGT N° 8 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , MR.MOURAD MOUBARAK à 340 parts, MR. OTHMANE AMZIL à 330 parts, MR.SAAD SALAH EDDINE à 330 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la signature de MR.MOURAD MOUBARAK et MR.OTHMANE AMZIL conjointement.

-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 28 Juillet 2020 sous le numéro de Registre de Commerce 467497 et n° de dépôt 741296

N° 5982/PA

STE EXCELLIUM CARRIERES

Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 06/07/2020, il a été établi les statuts d'une SARL.AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE EXCELLIUM CARRIERES » SARL.AU, Objet : CONSEIL DE GESTION , SIEGE SOCIAL: 59 BD ZERKTOUNI 3ème EGT N° 8 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune Mme SEYNABOU DIOUF, à 1000 parts, , GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mme SEYNABOU DIOUF.

-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 27 Juillet 2020 sous le numéro de Registre de Commerce 467319 et n° de dépôt 741162.

N° 5983/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°07/2020/DREFLCDSO Le 02 du mois de septembre 2020 à 09 h30, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion du siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour :Achat de petit outillage et matériel de lutte contre les incendies des Forêts pour couvrir les besoins des unités de gestion relevant de

la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest-Agadir, préfecture d'Agadir Idaoutanane,

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat.WWW.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Dirhams (3 000,00) DH,

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de CentDixMille-Huit Cent Quatre Vingt Dirhams (110.880,00Dhs TTC) toutes taxes comprises

-Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019

Les concurrents peuvent: - soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité

-- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du Sud-Ouest

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat.en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer les prospectus des prix n°1, 2 et 3 de l'article 28 du CPSau bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest-Agadir Le 01/09/2020 avant 16 H30. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7du Règlement de Consultation

N° 5984/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE BERKANE AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° Ber 26/2020

Le Lundi 24 Aout 2020 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP6005 du PK05+000 au PK09+940. -Province de Berkane-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de BERKANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Cent Dirhams (5100,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 345 168,00 DH (Trois Cent Quarante Cinq Mille Cent Soixante Huit Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de BERKANE

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de BERKANE ;

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation. Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

Activité : CQ
Qualification : CQ3 et CQ7
Catégorie : 2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation. N° 5985/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT

RURAL ET DES EAUX ET FORETS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE

DES DOUKKALA AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/2020/DDA

Le 03/09/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à la Consultation Architecturale pour les :

ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE VALORISATION DU LAIT AU NIVEAU DE LA COMMUNE RURALE BENI HLAL PROVINCE SIDI BENNOUR

Le dossier de la Consultation Architecturale peut être retiré du Bureau Administratif et des Marchés du Département de Développement Agricole de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût de construction de l'unité de valorisation, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de : Deux millions deux cent soixante quinze mille dirhams (2.275.000,00DH- HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101et 102 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 18/08/2020 à 10 H à partir du siège de l'Arrondissement de Développement

Agricole de Sidi Bennour.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 5986/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 06/2020/BG

Le 26 Août 2020 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: Travaux d'entretien et réparation de logements administratifs relevant de la Préfecture Inezgane Ait Melloul.

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma .

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 Dhs (Quinze mille Dirhams).

- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de : 250.524,00 Dhs TTC (Deux cent cinquante mille cinq cent vingt-quatre dirhams, 0 Cts toute taxe comprise).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N° 5987/PA

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MARCO PHAGRO qui auralieu Le15/08/2020 à 11h30 à 77 QUARTIER INDUSTRIEL TAKADDOUM – Rabat.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Présentation des plans de sauvetage
- Divers.

N° 5988/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 29/2020/BP

Le 25/08/2020 à 11h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Mise à niveau de la ville d'Ifrane : Travaux d'aménagement des espaces verts et éclairage des fontaines à la ville d'Ifrane « Province d'Ifrane ». Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du, Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille Dirhams (20 000.00 Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quatre Cent Soixante et Un Mille Neuf Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams (1 461 984,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DAFP, du Conseil Provincial d'Ifrane.

-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane avant le 24/08/2020 à 11h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5989/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Direction Régionale de la Santé
Région Rabat.Salé.Kénitra
Centre Hospitalier Régional de Rabat
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°01/2020/ CHRR
(Séance publique)

Le 01/09/2020 à 10 heures du matin, il sera procédé, à la salle des réunions du Centre Hospitalier Régional de Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix n° 01/2020/CHRR

concernant le gardiennage et la surveillance des bâtiments relevant du Centre Hospitalier Régional de Rabat (CHRR) sis, avenue sidi Mohamed Ben Abdellah El Akkari Rabat en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Régional de Rabat (CHRR) sis, avenue Mohamed ben Abdellah El Aakari Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.org.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Mille Dirhams (40 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Huit Cent quatre-vingt Mille Quatre Cent Un Dirhams, vingt-quatre Centimes TTC (1 880 401.24 DH TTC)

Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de Centre Hospitalier Régional de Rabat ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer les plis par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement

de consultation.
N° 5990/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX N°
02/2020/FDR

Le Mercredi 26 Août 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Etude de diagnostic et techniques relatives aux travaux d'aménagement et extension des centres de santé-Préfecture de Mohammedia-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 2.000.00 Dhs (Deux mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante quinze mille dhs TTC (75.000.00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau

précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma.

- Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 13 Août 2020 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

- Copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément dans le domaine D14. D15. D16

N° 5991/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX N°
03/2020/FDR

Le Mercredi 26 Août 2020 à 15 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Etudes techniques relatives à la création d'un centre préscolaire à l'école Brahma

Charkawa, Aménagement extérieur de l'école Brahma Charkawa, Construction et aménagement des latrines aux établissements scolaires de la Préfecture de Mohammedia-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 2.000.00 Dhs (Deux mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante douze mille dhs TTC (72.000.00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé

de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma.

- Il est prévu une visite des lieux le Vendredi 14 Août 2020 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

- Copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément dans le domaine D14.D15.D16

N° 5992/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE TAMANAR
CAIDAT SMIMOU
C.R SMIMOU

Avis Modificatif d'appel d'offre ouvert
N° 06/2020

• Le président de la commune de Smimou porte à la connaissance des concurrents que l'appel d'offre ouvert N° 06/2020 annonce au journal libération à la date du 29/07/2020 sous N° 9079 concernant électrification en 1er catégorie des logements relevant aux villages Sidi Bousekri Tabatilioua et Centre Smimou est subit une erreur comme suite concernant la date d'ouverture des plis au lieu de la date 24/07/2020 sa sera la date 24/08/2020 le reste sans modification

N° 5993/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région Casablanca-Settat
Province de Settat
Commune Oulad Freiha
Direction des Services Communaux
Service des affaires techniques, hygiène et patrimoine
Bureau de planification, des études, des marchés, des travaux et entretien: BPFMTE

Programme prévisionnel modificatif des marchés au titre de l'année : 2020
Maitre d'ouvrage : Président de la commune Oulad Freiha

TRAVAUX

Nature des travaux	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Le mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de l'appel à la concurrence.	Coordonnées du service concerné	Réservations
Construction de Bâtiment neuf	Travaux de construction de Dar TalibOuladFreiha , sis à la commune Oulad Freiha relevant de la Province de Settat .	commune Oulad Freiha	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020	Bureau : PFMTE Tel : 05.23.71.38.12	-----
Aménagement de bâtiment	Travaux d'extension du siège de la commune Oulad Freiha relevant de la Province de Settat.	commune Oulad Freiha	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020	Bureau : PFMTE Tel : 05.23.71.38.12	Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

SERVICES

Nature des services	Objet des services	Lieu d'exécution	Le mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de l'appel à la concurrence.	Coordonnées du service concerné	Réservations
Affermage	Affermage de l'abattoir communal relevant de la Commune Oulad Freiha au titre de l'année : 2020	commune Oulad Freiha	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020	Bureau : PFMTE Tel : 05.23.71.38.12	-----
Affermage	Affermage du souk hebdomadaire relevant de la Commune Oulad Freiha sauf l'abattoir communal au titre de l'année : 2021.	commune Oulad Freiha	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020		-----
Affermage	Affermage de l'abattoir communal relevant de la Commune Oulad Freiha au titre de l'année : 2021.	commune Oulad Freiha	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020		-----
Location	Location du local commercial situé auprès du siège de la commune Oulad Freiha.	commune Oulad Freiha	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020		-----
Vente à l'enchère	Vente de matériel et mobilier de bureau hors service et d'objets reformés relevant de la Commune Oulad Freiha.	commune Oulad Freiha	Vente à l'enchère sur offres de prix	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} trimestre 2020		-----

NB : le programme prévisionnel des marchés au titre de l'année 2020 établie en date du 24/03/2020 est annulé/ Le maître d'ouvrage

N° 5994/PA

Portrait



Johnny Depp, gloire et démons de l'ancienne gueule d'ange

Johnny Depp a connu la gloire pour son interprétation de personnages excentriques comme les héros d'"Edward aux mains d'argent" ou des "Pirates des Caraïbes". Loin du grand écran, l'acteur amé-

ricain a dû affronter ses démons à l'image de son idole Marlon Brando.

Le procès en diffamation intenté au tabloïd britannique The Sun par la star de 57 ans jette une lumière crue sur son mode de vie fastueux et souvent tumultueux.

Les audiences ont donné lieu à de longs débats sur sa consommation d'alcool et de drogues et sur le couple qu'il formait avec l'actrice Amber Heard.

Voulant laver son honneur face au journal qui le décrivait en mari violent, le comédien s'est lancé dans cette procédure non sans risque pour sa réputation après plus de 35 ans de carrière, avec une filmographie impressionnante mais jamais d'Oscar.

Né le 9 juin 1963 à Owensboro, dans le Kentucky, Etat au centre des Etats-Unis, Johnny Depp s'est d'abord dirigé vers la musique avant de se lancer comme comédien.

Il a fait ses débuts sur grand écran dans le thriller de Wes Craven "Les Griffes de la nuit", sorti en 1984. Sa popularité grimpe en flèche avec son personnage de policier au visage d'ange dans la série télévisée "21 Jump Street".

En 1990, il interprète "Edward aux mains d'argent", un jeune homme doté de ciseaux à la place des mains qui apporte un peu de magie aux habitants d'une petite ville en coupant leurs cheveux et taillant leurs arbutus.

Son sens de la fantaisie fait aussi mer-

veille dans le rôle du créateur de Peter Pan, J. M. Barrie, dans "Neverland", sorti en 2004, qui lui vaut une nomination aux Oscars.

Il a aussi interprété son héros, le journaliste et grand consommateur de stupéfiants Hunter S. Thompson dans "Las Vegas Parano". C'est sur le tournage de "Rhum Express", une oeuvre moins connue de Thompson, qu'il rencontre Amber Heard en 2011.

Polyvalent, l'acteur a aussi endossé des rôles plus sombres comme un détective infiltré dans "Donnie Brasco" en 1997 ou un trafiquant de drogue dans "Blow" en 2001.

Le blockbuster "Pirates des Caraïbes" dans lequel il campe Jack Sparrow, un loup de mer grand amateur de rhum, lui a conféré une immense notoriété.

Nommé trois fois pour un Oscar, notamment après s'être glissé dans la peau de "Sweeney Todd, le diabolique barbier de Fleet Street", Johnny Depp n'a jamais remporté la précieuse statuette.

Il est revenu fréquemment à ses premiers amours, la musique, collaborant avec Oasis, Alice Cooper et Joe Perry, le guitariste d'Aerosmith.

Habitué à un train de vie fastueux, déclarant un jour dépenser plus de 30.000 dollars par mois en vin, il a affirmé devant la justice britannique que son ancien gestionnaire d'affaires l'avait délesté des 650 mil-

lions de dollars accumulés "depuis (les films) Pirates (des Caraïbes) 2 et 3".

Côté coeur, l'acteur a fréquenté plusieurs célébrités dont la mannequin britannique Kate Moss. Du temps de sa liaison avec l'actrice américaine Winona Ryder dans les années 1990, il s'était fait tatouer "Winona forever", transformé en "Wino forever" ("Ivrogne pour toujours") après la rupture.

Il est resté quatorze ans aux côtés de la chanteuse et actrice française Vanessa Paradis, avec laquelle il a eu deux enfants, une fille et un fils, avant de rompre en 2012.

Il a ensuite épousé Amber Heard en 2015, une union tumultueuse qui s'est achevée en 2016 avant un divorce en 2017.

Si l'actrice a pointé du doigt ses excès et l'a accusé de violences lors d'audiences qui ont tourné au grand débailage, Johnny Depp a reconnu prendre de la drogue mais nié toute violence.

Winona Ryder et Vanessa Paradis l'ont toujours soutenu, la chanteuse française le décrivant dans un témoignage versé à la procédure comme "un homme et un père gentil, attentif, généreux et non violent".

Johnny Depp doit reprendre l'an prochain le rôle du méchant Gellert Grindelwald dans Les Animaux fantastiques 3, produit dérivé de l'univers d'Harry Potter. Mais les accusations d'Amber Heard portées à son encontre ont remis en cause sa participation au film.



Nommé trois fois pour un Oscar, le héros des "Pirates des Caraïbes" n'a jamais remporté la précieuse statuette

L'Inter deuxième, l'Atalanta Bergame ne lâche rien

Maintenant que la Juventus est championne, la bagarre pour la deuxième place se poursuit en Italie où l'Inter Milan a répliqué mardi à l'Atalanta Bergame, qui a de son côté montré qu'elle avait encore des ressources à deux semaines de son duel face au Paris SG en Ligue des champions.

La fin de saison est désormais essentiellement une préparation à la C1 et à la C3 pour l'Atalanta et l'Inter, mais il y a aussi une belle place d'honneur à aller chercher, la 2e du championnat italien. A une journée de la fin et après son succès 2-0 contre Naples mardi soir, c'est l'Inter qui tient la corde avec une longueur d'avance sur la "Dea". Mais tout se jouera samedi lors de la 38e et dernière journée avec un choc... Atalanta-Inter.

La Lazio Rome (4e), qui devait jouer mercredi face à Brescia, a elle aussi encore ses chances. En cas de

succès, les hommes de Simone Inzaghi reviendront en effet à la hauteur de l'Atalanta. En attendant, l'Inter a donc pris mardi le meilleur sur Naples (7e), un peu démobilité désormais et qui a le regard tourné vers Barcelone et son 8e de finale retour de Ligue des champions. Mais s'ils veulent atteindre le Final 8 de Lisbonne, les joueurs de Genaro Gattuso devront faire mieux que mardi à San Siro, où l'Inter s'est imposée logiquement grâce à D'Ambrosio (11e) et Lautaro (74e).

Un peu plus tôt, l'Atalanta avait pour sa part bien réagi après un début de match difficile sur la pelouse de Parme et s'était imposée 2-1. L'équipe de Gian Piero Gasperini a pourtant longtemps semblé à bout de souffle. Les matches s'enchaînent dans la chaleur et les réserves physiques de l'équipe lombarde commencent à s'épuiser. La première période a ainsi été nettement dominée par Parme qui a lo-



Ilicic sans doute absent contre le Paris SG

L'attaquant slovène de l'Atalanta Bergame Josip Ilicic risque d'être absent face au Paris SG en quarts de finale de la Ligue des champions, a déclaré son entraîneur Gian Piero Gasperini mardi. "Je ne sais pas, on voit ça au jour le jour. Mais ça me semble difficile", a déclaré Gasperini en réponse à une question sur la présence d'Ilicic face aux Parisiens.

Blessé à la cheville droite en juin, Ilicic a ensuite joué quelques bouts de match puis a complètement disparu des feuilles de match et n'est désormais plus convoqué, sans que le club ait communiqué sur son état de santé. Extrêmement talentueux mais longtemps irrégulier, Ilicic, 32 ans, avait réussi jusqu'au confinement une magnifique saison, sans doute la meilleure de sa carrière. Il avait notamment inscrit un quadruplé contre Valence en 8e de finale retour de C1 (4-3).

giquement ouvert le score par le jeune Kulusevski. Il rejoindra la Juventus la saison prochaine et finit la saison en boulet de canon (1-0, 43e). Secouée, l'Atalanta a également perdu en route son défenseur central Palomino, blessé et dont l'absence face au PSG serait un coup dur.

"Ça a peut-être été notre plus mauvaise première période de la saison", a reconnu Gasperini.

"Après 12 matches à cette fréquence, il peut y avoir une baisse de régime. Mais si on revient aussi bien en deuxième période, c'est bien que les jambes sont là", a ajouté le technicien italien. Et de fait, après la pause, la "Dea" a trouvé un second souffle et repris le contrôle du match. Elle a ensuite été récompensée de sa hargne par l'égalisation sur coup franc de Malinovskyi (70e), redoutable frap-

peur.

En fin de match, le capitaine Papu Gomez a marqué un beau but (84e) pour renverser la partie et offrir trois points à son équipe. A défaut d'un réservoir plein, le futur adversaire du PSG est donc solide mentalement. Il a aussi porté à 25 sa série de matches consécutifs en marquant au moins un but, une statistique en forme d'avertissement.

Dopage : La Fédération russe d'athlétisme demande un délai avant une possible suspension



La Fédération russe d'athlétisme (Rusaf) a demandé mardi à la Fédération internationale (World Athletics) de ne pas se prononcer sur une possible suspension des athlètes russes, dont la réintégration sous drapeau neutre est menacée après le non-paiement d'une amende pour dopage.

Dans une lettre adressée au président de World Athletics, Sebastian Coe, la Rusaf a demandé à ce que soit étudiée la "possibilité de reporter" une décision sur le statut de la fédération russe, compte tenu de son "travail déjà effectué" pour lutter contre le dopage. Cette demande intervient alors que le Conseil de World Athletics doit examiner l'éventualité d'une suspension complète des athlètes russes lors d'une réunion les 29 et 30 juillet.

Début juillet, la Fédération internationale avait annoncé le gel provisoire du processus de réintégration des athlètes russes sous bannière neutre car la Rusaf n'avait pas payé à temps une amende infligée pour violation des règles antidopage. En effet, la fédération russe avait eu jusqu'au 1er juillet pour payer cette amende de cinq millions de dollars (4,46 millions d'euros) imposée en mars par World Athletics pour avoir aidé le vice-champion du monde de saut en hauteur

2017, Danil Lysenko, à échapper à une sanction pour manquements à ses obligations de localisation pour des contrôles antidopage inopinés.

Dans sa lettre adressée mardi à World Athletics, la fédération russe a indiqué n'avoir toujours pas trouvé l'argent nécessaire pour payer l'amende. "Nous assurerons toutefois le Conseil que nous continuons à chercher des financements extérieurs" et "espérons que nous allons progresser dans ce domaine", a soutenu la Rusaf. World Athletics avait déjà gelé en novembre 2019 le processus permettant à des athlètes russes triés sur le volet de participer aux compétitions hors de Russie avant d'autoriser un quota de 10 athlètes russes à prendre part aux Jeux Olympiques de Tokyo en échange du paiement de cette amende.

L'instance avait également gelé le processus de réintégration de la Russie, suspendue depuis novembre 2015 pour avoir instauré un système de dopage institutionnel. Fin juin, des stars de l'athlétisme russe, Maria Lashitskene, Sergey Shubenkov et Anzhelika Sidorova, avaient interpellé le président Vladimir Poutine sur la "situation catastrophique" de leur sport, l'appelant à agir pour ne pas être privés des JO de Tokyo.

Sport

Le WAC sauvé par la VAR

Bousculé pendant plus de 90 minutes, le Wydad a décroché le point du nul dix minutes après que l'arbitrage vidéo ait privé le MCO du but du break

Décidément, le Wydad de Casablanca et la VAR forment un couple indissociable. Après le mélodrame de la finale de Radès, le WAC a cette fois vu le système de vidéo arbitrage prendre son parti et le sauver d'une inexorable défaite. Nous sommes à un quart d'heure du coup de sifflet final, lorsque Botuli Padou inscrit le 2-0 pour le MCO en reprenant d'un retourné acrobatique un ballon qui traînait dans la surface de réparation du WAC suite à un coup de pied arrêté.

A 2-0, les Oujdis, euphoriques, auraient probablement réussi à résister aux assauts adverses, d'autant que ces derniers étaient souvent stéréotypés et manquaient clairement de créativité. Soit assez peu pour bousculer la troisième défense du championnat. Mais ça c'était avant. Avant l'intervention de la VAR pour annuler le but du break du MCO. La raison ? Une main inexistante de l'homme du match, le feu follet Saadaoui. Nous sommes

catégoriques et nous ne sommes pas les seuls, il n'y a pas main de Saadaoui. Jamais de la vie. Et pourtant, l'arbitre qui a regardé les mêmes images en a tiré une toute autre conclusion. Stupéfiant.

Ainsi, l'arbitrage vidéo a privé le MCO d'un exploit retentissant qui lui aurait permis de se retrouver premier du championnat. Cette décision injuste d'Adil Zorak a par la même occasion coupé l'herbe sous le pied des Oujdis et les a stoppés net dans leur élan. Un élan longtemps entretenu par Saadaoui. Technicien hors pair, il a été de tous les bons coups. C'est d'ailleurs lui qui a ouvert le score à deux minutes de la mi-temps, se jouant d'abord de toute la défense du WAC avant de tromper d'un tir vicieux du gauche à l'entrée de la surface de réparation, Taghnaoui, le portier du WAC.

Le Wydad, justement, parlons-en. On veut bien concevoir qu'un match de reprise est toujours délicat, notamment en termes de

justesse technique. Mais la prestation du WAC était en dessous de tout. Uniquement dangereux sur coups de pied arrêtés, Guarrido et ses protégés n'ont quasiment jamais réussi à poser le jeu et encore moins à déjouer la défense d'Oujda. Outre Aouk qui a fait des mises à la défense du MCO, le Wydad doit une fière chandelle à son défenseur central, Ibrahim Komara et son but égalisateur, d'une tête rageuse au second poteau (86'). Vingt minutes plus tôt, l'international ivoirien a eu l'occasion de remettre les pendules à l'heure mais c'était sans compter sur l'arrêt réflexe du gardien oujdi Mohamed Boujad.

En se réveillant ce matin, le MCO peut avoir des regrets. La place grignotée au classement (2ème) équivaut à un maigre lot de consolation. De son côté, le Wydad peut remercier la VAR, car, sans elle, et à la lumière de sa prestation, il méritait amplement de perdre sa place au profit du MCO.

Chady Chaabi



Divers

Botola Pro D1

Les matchs de jeudi

S'il y a un point positif en cette période, ce sont les matchs qui s'enchaînent comme des perles, pour le plus grand bonheur des supporters et amoureux du ballon rond. Certes, on est loin des sommets footballistiques, mais après quatre mois d'arrêt, voir le cuir rouler sur le gazon vert, enfin presque vert, fait toujours plaisir. Et le plaisir se poursuivra la veille de l'Aid Al Adha avec deux rencontres au programme. Trois jours après son nul contre le Raja, le DHJ (8ème) recevra la RSB (4ème) pour un second match au sommet en une semaine. A plus de 100 km, le Raja de Casablanca tentera de décrocher sa première victoire après le Restart pour ne pas voir ses chances de titre s'envoler. D'autant que le leader, le WAC, a perdu des points (voir ci-contre).

Handball

Le Maroc dans le chapeau 4

13 ans après sa dernière participation, l'équipe nationale marocaine de handball ira en Egypte pour renouer avec le championnat du monde, du 13 au 30 janvier 2021, et affronter le gratin mondial de la discipline. Pour le coup, les Marocains seront servis puisqu'ils se retrouvent dans le chapeau 4 du tirage au sort qui aura lieu au Caire le 5 septembre prochain, en compagnie de l'Angola, du Cap-Vert, de la République Démocratique du Congo, de la Pologne, de la Russie ainsi que des deux qualifiés de l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Etre dans le chapeau 4, c'est l'assurance de se coltiner au minimum deux ogres du hand mondial dans son groupe. Autrement dit, passer au second tour paraît improbable mais certainement pas impossible.

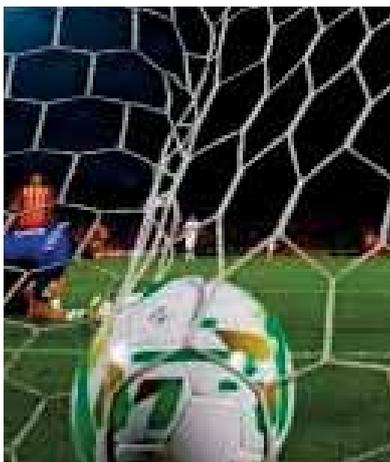
Amrabat rend fou l'Italie

De tout temps, les Italiens ont eu une attention particulière pour les milieux de terrain et encore plus pour les milieux de terrain défensifs. Culturellement, on sait apprécier et valoriser ce poste. Ce n'est donc pas une surprise si les prestations de Sofyan Amrabat ont attiré l'attention des spécialistes au point d'être désigné parmi les quatre meilleurs milieux de terrain de Serie A par le journal transalpin Tutto Mercato. Pourtant, les milieux de terrain de grande classe, ce n'est clairement pas ce qui manque en Italie. Et pourtant, le Marocain a réussi à se frayer un chemin jusqu'à onze type de la saison aux côtés de Cristiano Ronaldo, Milinković-Savić, Dybala et Lukaku. Prêt par l'AC Fiorentina au Hellas Vérone, Sofyan Amrabat ne risque pas de faire long feu à la Viola. L'opération séduction des grandes écuries a d'ores et déjà commencé.

C.C

Raja-Zamalek

La date de la demi-finale dévoilée



Un temps envisagé comme un final 4, à l'image du final 8 de la Ligue des champions européenne prévue à Lisbonne, à savoir une qualification qui se joue sur un seul et unique match, l'épilogue de la LDC africaine a finalement changé d'orientation. Les demi-finales de la Ligue africaine des clubs champions, édition 2020, se joueront en aller et retour. La CAF, qui a pris cette décision il y a quelques jours, avait jusque-là gardé le flou quant aux dates des rencontres devant opposer d'un côté, le Raja au Zamalek et, de l'autre, le Wydad à Al Ahly.

Le flou demeure toujours, car l'information à venir n'est toujours pas officielle, mais des journaux égyptiens affirment que la Confédération africaine a décidé que le Raja accueillera le Zamalek le 25 septembre prochain au Complexe Mohammed V. Le match re-

tour est, quant à lui, prévu pour le 2 octobre dans un lieu encore inconnu. En revanche, aucune indiscretion concernant la seconde demi-finale n'a été révélée. En tout cas, si ces dates sont confirmées, on ne peut que s'en réjouir car la qualité du jeu n'en sera que meilleure une fois les fortes chaleurs de l'été classées au rayon du passé. Mais pas que. Après plusieurs mois de compétition, les joueurs, de part et d'autre, auront retrouvé le rythme et la condition physique pour nous offrir un beau spectacle. Pour ce qui est de la Coupe de la Confédération, le format des demi-finales et de la finale demeure inchangé. Elles se joueront au Maroc, avec comme affiches, la Renaissance de Berkane-Hassania d'Agadir et Pyramids d'Egypte contre Horoya Conakry de Guinée.